LA CLEF DU CABINET

DES PRINCES

DE L'EUROPE

Ou Recueil Historique & Politique fur les matières du tems.

Contenant aussi quelques nouvelles de Littérature? NOVEMBRE 1759.



LUXEMBOURG,

Chez l'Héritière d'Andre' Chevalier, vivant Imprimeur de Sa Maj. l'Impératrice-Reine.

M. DCC. LIX.

Avec Privilège de Sa Majesté Impériale 🔄 Approbation du Commissaire Examinateur.

AVIS AU PUBLICE

CE Journal paroitra, comme de coutume, rea guliérement au commencement de chaque mond On ne négligera également rien pour continuer à le rendre le plus curieux & le plus intéressant qu'il sera possible. Pour cela oninvite les Savans à vouloir bien nous communiquer les ouvrages qu'ils croiront pouvoir plaire au Public. Ils sont priés d'adresser leurs Lettres & Paquets (francs de port) à l'Héritière de feu le Sr. Chevalier, qui a seul le fond de cet Ouvrage mensal depuis son origine, & le vend complet & par mois séparés.

On trouve aussi chez la même Héritière, outre ses impressions; un grand assortiment de Livres de tous Pays. Elle débite plusieurs Journaux Hi-Storiques , Politiques of Littéraires , entre-autres ; Mémoires des Atts & des Sciences de Trevoux : Mémoires pour servir à l'Histoire des Hommes illustres, par le Père Niceron, Barnabite, à présent 44 vol. : Journal littéraire imprimé à La Haye depuis la Paix d'Utrecht, 24 volumes en 42 parties, es continue: Bibliothéque Italique, ou Histoire Littéraire de l'Italie. 18 vol.: & Lettres férieuses & badines sur les Ouvrages des Savans, par Mr. de Beaum archais, à présent en 12 Tomes 27 parties in 893 nouv. édit. revûë par Mr. de Casumat 1740. Ce dernier Journal est extrêmement curieux; ladite Héritière le vend par corps complets & var volumes féparés. Il en paroit, aussi-bien que de la Bibliothéque Italique, & des Mémoives du P. Niceron, un volume tous les trois mois, de même que de la Bibliothéque raisannée. qui contient à présent 34 tomes en deux parties chacun; & de la Bibliothèque Germanique, à présent 45 volumes.

LA CLEF DU CABINET

DES

PRINCES DE L'EUROPE

Ou Recnëil Historique & Politique fur les matières du tems.

NOVEMBRE 1759.

ARTIGLE PREMIER

Contenant une courte Analyse d'un Volume in-douze de 299, pages, qui vient de paroître à Paris sous le têtre de Philosophe moderne, ou de l'Incrédule condamné au Tribunal de la Raison.

E Philosophe incrédule ne reconnoît point d'autre Tribunal que celui de la raison : sans cesse il y cite la Religion Chrêtiene. M. l'Abbé le Masson des Granges vient plaider devant ce Tribunal la cause du Christianisme. Il y présente les principes, les maximes & les conséquences de ce X 2 sults

culté divin : il requiert qu'on les mette en patallèle avec les principes, les maximes & les conféquences de l'Incrédulité philosophique. Il demande qu'on juge des principes par leur crédulité, des maximes par leur honnêteté, des conséquences par leur sûreté. Ces trois articles forment la division naturelle du

Livre que nous annonçons.

I. PARTIE. La crédibilité du Christianisme opposée à la faußeté de l'irréligion. Dans l'introduction. M. l'Abbé le Masson remonte aux sources de l'Incrédulité, qui font l'orqueil de l'esprit & la dépravation du cœur. Le Christianisme renferme des mystères: l'esprit de l'homme ne sauroit les comprendre : l'orgueil du Philosophe moderne les rejette. Je vois là, dit l'Auteur, bien de la présomption, mais je n'y vois ni sagesse, ni philosophie. L'incompréhensibilité d'un dogme n'est pas un tître pour en nier la vérité, quand cette vérité est appuyée sur un témoignage infaillible. La question se réduit donc à savoir si Dieu a révélé le mystère. Quand on nous parle de phénomènes physiques, ne croyons-nous pas l'existence de ces faits, sans en connoître la nature ? Pourquoi Dieu ne seroit-il pas cru sur sa parole, quand il révèle un mystère, sans en dévoiler la substance à notre raison ? Est-ce que l'évidence du mozif ne doit pas alors l'emporter sur l'obscurité de l'objet? Toute révélation divine n'est-elle pas toujours plus vraie qu'elle ne peut être inconcevable? Demandez des gages certains de cette révélation, on vous les donnera; mais quand vous les aurez reçus, al ne restera plus qu'à vous soumettre à l'autorité infaillible dont on vous aura produit le témoignage incontestable. Si la raison ne reconnoît d'autorité que sa propre lumière, elle ne fera que s'égarer d'erreurs en erreurs, s'aveugler, & se perdre dans les plus honteuses ténèbres. Les Sages mêmes du Paganisme en ont fait la trifte expérience. En dogmatisant contre la Religion, les Philosophes modernes ne font que renouveller les écarts humilians, les variations éternelles, les absurdités palpables, les délires infensés des Ecoles les plus décriées de la Grèce & de l'Italie ancienne.

La seconde source de l'Incrédulité, c'est la dépravation du cœur. Les chess de l'irréligion se récriens des Princes & C. Novemb. 1759. 337
contre ce reproche. On peut, disent-ils, avoir des mœurs, sans avoir aucune Religion. Ce n'est pas cette possibilité qu'on leur nie: tout ce qu'on prétend, c'est que, si l'on retranchoit de leur Catalogue tous ceux dont l'intérêt seroit qu'il n'y est ni Dieu, ni Religion, leur troupe seroit peu nombreuse; ils auroient à rougir de leur solitude. Quand ils protestent qu'ils ne sont arrêtés que par des doutes invincibles, ils trahissent leur mauvaise soi. Si Dieu a parlé, le doute cesse d'être raisonnable. Le doute qu'ils préconisent, est la ruine de toute Religion. Si route Religion étoit douteuse, toute Re-

ligion seroit nulle.

Après ces préliminaires, M. l'Abbé le Masson, à la suite de l'Auteur des Lettres critiques & des Ecrivains de la Religion vengée, procéde à l'examen des systèmes qu'on voudroit substituer au Christianisme. Ces systèmes sont marques au coin d'une deraison, qui les rend bien plus incompréhensibles & bien plus incroyables que tous nos mystères. Les Inventeurs, ou plûtôt les Répétiteurs de ces systèmes, qui se vantent d'être d'habiles destructeurs, sont de trèsmauvais Architectes. Les édifices qu'ils élèvent, ne valent pas à beaucoup près celui qu'ils se flattent de renverser. M. l'Abbé le Masson en donne les plus solides preuves, & les met à la portée des plus simples Lecteurs. Spinofisme, Materialisme, Epicurisme; tout croule sous sa main : au milieu de ces débris le Christianisme reste inébranlable. La voix de la matière même se joint, en quelque sorte, à la lumière de la raison, pour rendre au Christianisme le témoignage & l'hommage le plus éclatant. Tous ces doutes affectés, qui sont l'asyle ordinaire des Incrédules, disparoissent. Ces Messieurs demandent des démonstrations, & n'en donnent aucune : on leur en fournitici plus qu'ils n'en désirent : elles font également défensives & offensives. Si l'on sommoit les Philosophes impies de se défendre, & d'attaquer dans une forme si régulière, ils seroient bientôt réduits à se rendre, ou à se retirer sans combattre. De l'existence de Dieu & de l'immortalité de l'ame démontrées, Mr. l'Abbé le Masson tire quelques corollaires qui achevent d'écraser les Partisans du hazard, les Sectateurs de la matière éter-X 3 nelle

nelle, & tous les ennemis de la Divinité que nous

Cette solide Introduction prépare la voye aux monifs généraux de crédibilité. L'établissement du Christianisme est le premier de tous ces motifs. Les obstacles qui l'ont traversé, le placent au-dessus de toutes les œuvres humaines; on n'en sauroit imaginer de plus universels, de plus puissans, de plus violens & de plus insurmontables. Les Puissances & les passions humaines, les Ministres idolâtres & les faux Philosophes, les Empereurs & les Magistrats avoient juré la pette de notre Religion; la prosondeur de ses mystères & la sainteté de sa morale rendoient le Christianisme odieux à tout l'univers payen: il n'y a donc que le Dieu de force & de vétité qui ait pu rendre notre Foi victorieute de tant d'ennemis, & les soumettre à sa discipline.

Les moyens dont Dieu s'est servi pour l'exécution d'un projet si difficile, étoient en apparence aussi foibles, & même aussi contraires au succès, que le projet étoit hardi & supétieur à toute la force humaine. Les progrès du Christianisme n'en surent pas moins rapides: l'Incrédulité qu'ils confondent, n'a de ressource que dans les progrès du Mahométisme: ressource frivole que l'Auteur enleve aux Incrédules en leur démontrant la fausseté & l'in-

justice du parallèle.

Les miracles qui ont servi à l'établissement du Christianisme & qui en ont attesté la Divinité, sont ici retracés & placés dans une évidence dont l'éclat diffipe tous les nuages raffemblés par les Philosophes incrédules qui ont tâché d'en anéantir la certitude. Leur possibilité prouvée, leur réalite avérée triomphent de tous les Sophismes artificieux, & de tous blasphêmes raisonnés que l'irréligion moderne sorge & lance contre ces divins prodiges. Les faintes Ecritures mettent le dernier sceau à tous ces motifs de crédibilité. Durant la longue suite de siècles qui se font écoulés avant l'établissement du Christianisme, une succession de Prophètes, sans qu'on puisse foupconner entre-eux ni concert, ni collusion, a constamment annoncé, prédit & tracé l'Histoire merveilleuse de cette Religion divine. Leur style est tantôt simple & tantôt sublime, fouvent figure, quelque-

des Princes &c. Novemb. 1759. 339 euelquefois énigmatique. Tesus-Christ paroît enfin: tons ces traits prophétiques & figuratifs, dispersés dans tout l'ancien Testament viennent d'eux-mêmes se réunir & se vérifier en sa personne. Sa naissance, sa vie, sa mort, sa résurrection, & tous les évenemens qui en sont la suite, remplissent les figures, éclaircissent les mystères; & tout s'accomplit dans le tems qu'Ifraël attendoit l'exécution des promefses dont il étoit le dépositaire & le propriétaire. Les Prophètes de l'ancien Testament & les Historiens du nouveau semblent n'être que différentes plumes qui, sans se connoître & sans s'entendre, se sont essayées sur le même sujet. On prouve ici l'authenticité de leurs écrits; on tire même avantage des fausses Prophéties qu'on nous oppose; on les distingue des véritables par des caractères si sensibles; qu'il n'est pas plus possible de les confondre que la lumière & les ténèbres. Voilà un léger précis du plan qu'a rempli l'Auteur dans cette première Partie. En la finissant, il s'adresse aux Incrédules.

" Je m'en rapporte à vous-mêmes, leur dit-il: " que vos passions le taisent, que votre raison seule « prononce. De quel côté se trouve le plus grand " poids de persuasion? N'est-il pas plus raisonnable " de dire qu'il existe un Etre suprême; que cet " Etre . . . après avoir créé le monde visible, y a " établi l'ordre & l'harmonie que nous y voyons; 44 que l'homme est un composé de corps & d'ame, " & que cette ame, spirituelle de sa nature, est le principe de toutes nos pensées &c. que de « soûtenir qu'il n'y a point d'autre Dieu " que le monde matériel, existant de toute éternité " dans sa configuration, ou étant devenu tel qu'il « est par un simple jeu du hazard tout s'y " est fait par un mouvement fortuit des atomes, & " par l'heureuse rencontre d'un jet qui a pris la « place d'une infinité de jets possibles & « que l'homme n'est qu'une portion de matière " figurée au hazard, que la matière seule en nous " pense &c. "

Or, entre des opinions contradictoires, n'est-il «
pas certain que la plus raisonnable doit l'emporrer ? Si les vérités du Christianisme ont de leur «
côté cette supériorité de raison, exclusivement «

, aux principes de l'Incrédulité, quel homme sense , peut leur refuser la préférence ? Elles n'ont point , été imaginées ces vérités par des hommes bifar-,, res, présomptueux &c. Elles sont liées, enchaî-" nées les unes autres, tendantes aux mêmes fins, , parties d'un système sagement combiné & très-, bien soûtenu. Elles sont supérieures à nos lumiè-, res, sans être contraires à notre raison. Elles sont , telles que Dieu n'a manifesté que sa sagesse en , les révelant, & l'homme ne trouve que son bon-, heur à les suivre. Elles tendent toutes à glorifier , Dieu & à sanctifier l'homme. Elles fixent l'incer-, titude de son esprit; elles reglent les penchans de , son cœur. Elles veulent qu'on préfère l'éternité , au tems, le réel au frivole, le durable au passa-, ger. Elles fout confignées dans les monumens , les plus anciens & les plus authentiques. Elles , ont pour garant un concours étonnant de miracles " & de prophéties. " I I. PARTIE. Honnêteté du Christianisme opposée

II. PARTIE. Honnêteté du Christianisme opposée à Pindécence qui résulte de Pirréligion. "Pour être saffuré que l'on prend le parti le plus honnête, dit M. l'Abbé le Masson, il faut n'avoir rien à se reprocher ni du côté des Mastres dont on prend les leçons, ni du côté des amis à qui on se lie, in du côté des principes que l'on adopte. Or je prétends que par tous ces endroits le Christiansseme a l'avantage sur nos prétendus Philosophes. Nous n'avons à rougir ni des Auteurs de notre Foi, ni des partisans de notre Foi, ni des conséquences de notre Foi. Il leur seroit bien dissicle d'en dire autant.

Si nos Philosophes modernes ont encore quelque pudeur, ils doivent souffrir très-impatiemment que l'Auteur les invite à remonter à la source de leur doctrine. Epicure, Diagoras & Théodore l'ont ouverte : Celse, Porphyre, Jamblique, Julien, Crescent, Cécilius & Hiérocle surent dans le moyen âge, les canaux qui la répandirent dans ces derniers siècles, Spinosa, Servet, Vanini, Socin, Bayle, Hobbes, Tolland & Collins l'ont renouvellée. A la suite de ces noms, presque tous voüés à l'opprobre, on placera ceux de nos philosophes. Quoiqu'ils affectent une indépendance absolute qui ne reconnoît aucun

Mailie

des Princes & c. Novemb. 1759. 341
Maître, quoiqu'ils ne s'accordent que dans la haine
qu'ils portent au Christianisme, & que sur tout le
reste ils soient assez peu d'intelligence, cependant
ils ne font encore que partager entre-eux des dogmes aussi surannés que méprisables, &, malgré
l'intervalle des siècles, toujours aussi-tôt slétris que
ressures des siècles, toujours aussi-tôt slétris que
ressures des siècles.

Les conquêtes que ces Philosophes sont dans notre siècle, ne sont pas assez glorieuses pour effacer leurs anciennes taches. Est-ce en esser l'élite de nos Citoyens vertueux qu'i se range sous leurs étendarts? Les déserteurs qu'ils nous enlevent ne sont pas des pertes pour le Christianisme, si cette Religion ne compte parmi ses sidèles sujets que ceux dont la conduite l'honore. En haïslant Dieu, aime-t-on mieux son prochain? En abjurant la Religion, serton mieux sa patrie? A-t-on plus de vertus, quand on a moins de principes? Devient-on meilleur Citoyen, quand on ne se croit ni libre ni immortel?

" Les conséquences naturelles d'un pareil systè- " me seront, dit M. l'Abbé le Masson, que l'auto- " rité n'est que tyrannie & usurpation; la dépen- " dance, foiblesse & stupidité; la subordination, " intérêt & politique; les Loix, pures conventions; " les chârimens, véxations odieuses; en un mot, " tout dans l'ordre civil ne sera que préjugé, habi- " tude, commerce d'intérêt & de passion. " A cette licence, à cette indépendance où conduit l'irréligion, notre Auteur oppose les principes du Christianisine. Mais la plus complette, comme la plus senfible réfutation de l'Incrédulité, c'est l'exposition de ses dogmes fidèlement extraite des Vers & de la Prose où ils sont enseignés. Nous saurions mauvais gré à l'Auteur de nous présenter sans voile ces horribles principes, s'ils n'étoient pas de nature à révolter autant le bon sens, qu'ils font frémir l'honneur, la vertu & même l'honnêteté publique.

Mr. l'Abbé le Masson n'a pas manqué de repousfer les odieuses imputations que les Incrédules sont au Ministère Ecclésiastique. Il y a long-tems qu'on l'a remarqué: les traits que l'irréligion aiguise contre le Christianisme, portent la trempe de la plus injuste maligniré, & souvent de la plus noire calom-

nie : font ce donc-là des armes dont la vertu & la vérité puissent recevoir le service ou permettre l'ufage ? Mais comment ofe-t-on attaquer ou confondre ensemble les mœurs & la morale des Chrêtiens, quand on adopte un système où l'on est autorisé à lâcher la bride aux passions les plus violentes, faute de frein pour les reprimer; où l'on se plaint sans cesse des liens qu'impose la Loi, des remords que la Raison suscite, & des maximes que la Religion confacre ? Quels hommes, quels Citoyens, quels Philosophes! Pour les bien connoître, il faut avec notre Auteur les confidérer dans les différentes fituations de la vie, & les y mettre en opposition avec les vrais Chrêtiens. " Il est donc, conclut Mr. l'Abbé , le Masson , parfaitement démontré qu'en genre , d'honnêteté, le Christianisme mérite la préférence , fur tous les systèmes d'incrédulité; qu'en ce gen-, re, les principes de part & d'autre ne sont pas ,, comparables; que les mœurs trouvent leurs règles " les plus parfaites, & leur appui le plus fûr dans , les Loix de l'Evangile, & que tout est perdu pour , elles, fi l'on adopte les maximes de la prétendue "> Philosophie de nos jours. ,,

III. PARTIE. La sureté que l'on trouve à fe foumettre à la Religion opposée aux dangers inséparables de l'irréligion. Les Philosophes incrédules n'oublient rien pour dissiper toute inquiétude à l'égard de l'éternité. Mais comme ils n'ont point de certitude fondée pour nous tranquilliser sur un objet si intérassant, leurs essorts sont plûtôt des jeux d'esprit que des principes de raison. Braver de si grands risques d'après de si soibles garants, seroit s'aveugler & s'étourdir d'une étrange manière. Il y a ici deux termes à considérer, le tems & l'éternité. L'Auteur les saisst & démontre qu'à l'egard de l'un & de l'autre, le parti du Chrêtien est le plus sûr.

L'Incredulité permet tout à ses partisans, elle ne les contraint sur rien; mais quelque sensuelle que soit sa morale, on n'est jamais le maître d'en pratiquer les maximes commodes : il est peu de personnes dont les jours coulent dans les plaisirs. La vie est exposée à tant de peines, la santé à tant d'accidents, la fortune à tant de revers, que, dans la carrière de l'homme le plus voluptueux, la som-

des Princes &c. Novemb. 1759. 343 me des instans fâcheux l'emporte toujours sur celle des momens agréables. Il est donc plus essentiel de nous prémunir contre les maux de la vie que de nous inviter à jouir de ses agrémens. Or, dans tout système d'Incrédulité, nulle ressource pour l'homme souffrant. Il n'y a que la Religion qui puisse adoucir nos maux présens par des espérances folides. Elle fait plus, elle rend nos peines méritoires, avantageuses, désirables & présérables à toures joies passagères & fugitives de ce monde. Voilà les précieuses ressources que l'Incrédulité nous enleve, fans les remplacer. Les rigueurs qui nous fanctifient, nous flattent plus que les plaifirs qui nous corrompent. Ces plaisirs sont trompeurs; ils tourmentent plus par le désir qu'ils ne satisfont par la jouissance. Dans la voie des Incrédules, nous ne cuëillons pas toujours les fleurs qui nous plaisent; nous évitons encore moins les épines qui nous bleffent. Il n'y a donc rien à y gagner pour le tems; mais ce qui est bien plus important, c'est qu'il y a

tout à risquer, tout à perdre pour l'éternité. En estet, sur cet article le plus sérieux qu'on puisse examiner, quelle sûreté trouve-t-on dans la société des Incrédules ? Est-il un malheur plus effroyable & plus inévitable que celui où ils s'expofent ? & sur quelle autorité s'y exposent-ils? sur des conjectures avancées sur la moindre probabilité, sur des peut-être hazardés avec la plus énorme témé-Quand le Chrêtien s'abuseroit dans sa Foi, les consequences de son erreur seroient - elles aussi terribles ? Le Christianisme ne nous propose rien à croire dont l'impossibilité soit démontrée, rien même dont la vétité ne soit attestée par d'invincibles preuves de fait ou de droit. Nous ne courons donc aucun danger à captiver notre entendement sous un joug si raisonnable; & cependant l'Incrédule voudroit que, sur sa parole, c'est-à-dire sur des doutes sophistiques, sur des incertitudes affectées, nous affrontaffions ces affreux, ces éternels supplices que nos faints Oracles annoncent à l'infidélité volontaire & consommée. Les Philosophes modernes méritent-ils donc que nous leur fassions de si grands facrifices ? Est-ce à des Etres raisonnables qu'ils proposent de déférer si humblement & si aveuglément

au poids de leur autorité & de leurs opinions ? S'il falloit ici se décider par des autorités humaines, n'en avons-nous pas de plus graves, de plus refpectacles, & par consequent de préférables à la leur? En devenant Incredules , deviendtons - nous plus vertueux ? Est-ce donc le zèle de la vertu qui force ces Philosophes à renier le Christianisme ? La mort, cet inftant fi lumineux & fi décifif, presse-t-elle autant les Chrêtiens d'abjurer leur Foi, qu'elle prefde la plûpart des Incrédules d'y revenir & de renoncer à leur impiété ? " Témoin, dit notre Auteur, , le fameux Locke. * On connoit la Lettre qu'il , écrivit au lit de la mort, pour être remise à Collins après fon trèpas Je n'en citerai que , les paroles suivantes : ,, Je vous souhaite le meilleur de tous les biens. Au moment de la mort, on voit plus clair que jamais.

Cette troisième Partie est terminée par des récapitulations raisonnées, qui rapellent & inculquent rout le fond de ce bon Ouvrage. Mr. l'Abbé le Masson y a joint des notions exactes & des principes solides sur la nature des Loix, sur la certitude des faits, fur les Héréfies, fur l'Eglise, fur l'into-Jérance Chrétienne & Catholique, sur la force & les caractères de la Foi, sur les précautions qu'on doit prendre pour en conserver la pureté, sur la conduite qu'on doit tenir avec les Philosophes modernes. Ils se plaignent qu'on les accuse injustement d'irreligion : il leur enseigne un moyen unique & infaillible de repousser une si grave accusation : nous souhaitons ardemment qu'ils veiillent le prendre. C'est d'être Chrêtiens, de penser, d'écrire & de parler en Chrêtiens : ils ne sauroient resuser de prendre ce parti sans se rendre suspects : en le prenant, ils ne courent aucun risque sur le fait de la Religion.

En parcourant la Table des matières, placée à la fin de ce Livre, on verra que cet Extrait n'embrasse qu'une très-petite portion des principes qui y sont discutés & développés. On doit profiter du zèle de

l'Auteur

^{*} On ne doit pourtant pas affurer que Locke fut Incrédule de projession. Dans ses Livres, il a rendu jouvent hommage à la Religion Révélée.

des Princis &c. Novemb. 1759. 345 l'Auteur qui a sû se proportionner aux besoins des simples & aux désirs des personnes éclairées.

Ayant parlé souvent dans nos Journaux d'un Médecin célèbre (Mr. Marquet mort le 28. Mai dernier) qui s'est rendu récommandable dans la République des Lettres, on nous prie de faire aussi usage d'un Mémoire qui fait son éloge historique. C'est un Extrait tiré des Anecdotes du Collège Royal des Médecins de Nancy, composé par Mr. Bragard, successeur du désunt dans la Présidence & le Décanat de ce Collège. Voici comme on nous le donne.

François-Nicolas Marquet, né à Nancy en 1687, après avoir fait ses Humanités & un cours de Philosophie, le goût qu'il avoit senti de très-bonne heure pour l'étude de la Médecine, le décida pour cet état ; il se rendit à Pont-à-Mousson , où il suivit un cours de Médecine pendant près de deux ans; de-là il passa à Montpellier & y resta quatre ans, fréquentant exactement les Ecoles de l'illustre Faculté de cette Ville, autant que ses occupations à élever la jeunesse dans les principes de la Langue Latine & les autres talens qu'il y faisoit valoir pour fe soûtenir, lui donnoit de loisir. Il s'apliqua patticulièrement à la Botanique, & fit des progrès dans la connoissance des Plantes. De retour en fa Patrie, il se fit recevoir Docteur en Médecine à Pont-à Mousson ayant fixé son établissement à Nancy. Scientia de lucrando pane, fut d'abord son objet; il s'appliqua à la Pratique, fans perdre de vûë les herborifations & la culture de la Botanique : il eut des fuccès dans la première comme on en peut jugar par sa fortune, ayant élevé sa famille avec les revenus de son travail, & comme on peut le reconnoître par ses Observations sur les maladies aiguës & chroniques, dont il a rapporté les Cures dans un Ouvrage en deux Volumes in-douze, dont le premier a été imprimé à Paris en 1750 : le deuxième est

encore en manuscrit, réservé à mettre sous la Presse par les foins de Mr. Buchoz, Docteur en Médecine,

fon gendre.

Le premier Tome imprimé est muni de l'Approbation de Mr. Bruhiere, Cenfeur Royal des Oeuvres de Médecine. Il contient 189 Observations de Cas de pratique développés avec précision & presque tous guéris par l'expérience de Mr. Marquet; je dis l'expérience qu'il a toujours considérée comme une des plus essentielles de la Médecine. C'est par elle, dit-il, que l'on est parvenu à la connoissance des propriétés des Simples & à la guérison des maladies. C'est eile, coninuë-t-il, qui en fait la base & le fondement : experientia rerum Magistra *.

Experentia rerum Magistra est son tout & son point d'appui : il convient cependant que le raisonnement est nécessaire pour connoître les maladies & découvrir leurs causes; mais il s'appuve sur la vertu des médicamens dont il a reconnu les propriétés par l'usage qu'il en a fait de sa propre expérience. Ce sont les motifs qui l'ont engagé à mettre au jour, pour le bien public, les précieux remèdes qu'il avoit découverts contre les maladies les plus desespérées; remèdes composés pour la plupart des plantes qui naissent en Lorraine, & dont il étoit persuadé que l'efficacité dépendoit de l'analogie qu'ils avoient

* Quid Medico disputare confert de vestibus priscorum Arabum, de scuto Achillis, de Pileo serum, veterumque Brachmanum similibusque nugis, quibus tumet animus, non profuit : si moritur interim ager, de cujus morbo tam concinna, tam eleganti consultatione disservit, Doctores Medici ! per ampla sunt Medicina spatia, major animus, vita brevior, tempus pretiosius, quam in sterilibus hisce & nunquam profuturis tempus impendamus.

Quiel Juvat eruditionis pompa ? Quid lunatica methodus curandi morbos per secreta ciniflorium ab orbe stellato & ab orbe solis petita? Quid inanis pluvium scientiarum aut linguarum ostentatio in Medico si perspectam non habeat avaneam, vim motuum solidorum aut liquidorum aquilibrium inter ipfa, unde origo vita falubris & infalubris. Morbi non eloquentia aut verbis curantur, fed remediis. Celfus.

des Princes & c. Novemb. 1759. 347 par privilège aux maladies de la Nation, par préférence à cenx qui viennent du Japon, du Perou ou du nouveau Monde, comme il s'est expliqué dans la Préface.

La Pratique de Mr. Marquet étant principalement appuvée sur l'efficacité des Plantes indigenes, il cultivoit avec affection la Botanique : en faisant des recueils de ses herborifation il amassa avec soin un Herbier, ou une collection d'un nombre affez confidérable de Plantes du Pays, à laquelle il ajouta l'explication de leurs vertus; il at composa un Vo-Iume in maximo folio, qu'il dédia en premier lieu au Duc Leopold. Ce Prince voulant encourager fes talens & ses connoissances dans la Botanique, le récompensa par un Brevet de son Médecin ordinaire avec une pension de deux cens livres; & pour le mettre en état de s'instruire de plus en plus dans cette partie, on lui accorda pendant quelques années une gratification de cent livres, afin qu'il se rendît une fois le mois à Pont-à-Mousson au fardin des Plantes de la Faculté, sur lequel on lui donna une forte d'inspection.

Protégé par le premier Médecin, il obtint la place de ce Médecin sipendié pour le soulagement des pauvres des Villes de Nancy & de la Banliciie, avec quatre cens livres de gage sur l'Hôtel de

Ville.

Il a rempli cet emploi avec zèle pendant vingt années en portant seul un fardeau, qui depuis a été distribué à quatre Membres du Collège Royal. Mr. Marquet déja avancé en âge & d'une sante chancelante abdique; la Ville lui accorda une pension de retraite, dont il a joui jusqu'à sa mort.

Son zèle & son goût pour la Botanique ayant été récompensé, il crut ne pouvoir mieux saisfaire son inclination pour cette science, & témojner sa recompossance à son Souverain & son attachement à sa Parrie, qu'en travaillant à augmenter

son premier Ouvrage fur cet objet.

Il composa une Histoire générale des Plantes de Lorraine, en trois Volumes in-solio, qu'il dédia au Roi de Pologne Duc de Lorraine & de Bar & Fondateur de l'Académic. Cet Ouvrage est entre les mains de Mr. l'Albé Gauthier, Chanoine Régulier,

qui l'a acheté de l'Auteur. Est-ce l'ingratitude de sa Patrie qui a étouffé en lui le zèle Citoyen qui l'animoit quand il dressa le plan de ce Dictionnaire des Plantes ? Est - ce un dégoût de sa Profession qui l'a porté à se dépouiller de son vivant d'une collection précieuse à laquelle il employa quarante ansobus 40 annerum.

Il a laisse à ses héritiers un Abrégé de ce Dictionnaire, qu'il a renfermé dans un petit Volume in-,

quarto?

En 1747 il donna au Public un nouveau Traité sur la méthode d'apprendre par notes de la Musique à connoître le Pous, orné de planches en taillesdouces, qu'il a pris soin de graver lui-même : Haller, Dom Calmet Abbé de Senones, Chevrier dans son Histoire Littéraire de Lorraine, en font un éloge, de même que le Journal des Savans.

Nous avons aussi de lui un Mémoire qu'il a présenté à l'Académie Royale des Sciences de Nancy, sur les vertus & propriétés d'une Plante, nommée par Tournefort Sedum minus acre, dans lequel il fait part au Public des découvertes qu'il a faites de la vertu spécifique de cette Plante contre le cancer & les ulcères les plus invétérés, dont il assure avoir

fait nombre de cures.

En 1752 lors de l'établissement du Collège Royal, comme le plus ancien Médecin établi à Nancy, on le reconnut Doyen, & en cette qualité il étoit du Conseil du Collège; mais chacun le sçait, il avoit plus de penchant pour son cabinet que pour les Assemblées. Occupé des découvertes que ses méditations & la lecture des Livres de sa Bibliothèque lui avoient acquises, il en composoit de secretes, dont il a sans doute consié la connoissance à Mr. Buchoz fon gendre.

Il employa les derniers tems de sa vie à la matière médicale & à rassembler les formules des médicamens qui lui avoient réuffi dans sa Pratique.

Nous avons perdu cet homme vénérable le 28. Mai 1759 après une longue maladie de langueur, d'épuisement & une dissolution; il est tombé dans une léthargie qui a fini ses jours & ses travaux.

des Princes &c. Novemb. 1759. 349

ARTICLE II.

Contenant ce qui s'est passe de plus considérable en FRANCE, depuis le mois dernier.

Es circonstances de la guerre ont porté le Roi à nombre d'Edits , dont l'enrégître- Lit de Juf ment au Parlement de Paris a fait l'objet des tices remontrances de ce premier Corps de Justice du Royaume. Nous en avons marqué quelque chose le mois passé. Mais tout considéré, \$2 Majesté ayant jugé à propos de tenir un Lit de Justice à Versailles pour y faire enrégîtrer ces Edits, a mandé à son Parlement d'y venir prendre séance le 20. Septembre. Il s'y rendit en conséquence à onze heures du matin, & le Lit de Justice s'étant ouvert à midi, l'enrégitrement fut ordonné 10. D'un Edit portant Suppression des Offices créés sur les Ports, les Quais, les Halles & Marchés de la Ville de Paris, depuis le premier Janvier 1727, ainsique des droits sur le Beure, les Oeufs & le Fromage, imposés par Edit du mois de Septembre 1743. 20. D'un Edit portant création de cent Receveurs des Rentes constituées sur l'Hôtel de Ville de Paris & autres Effets publics. 30. D'un Edit portant établissement d'une Subvention générale dans le Royaume pour le service de la guerre & pour l'acquittement de ses charges. 4º. D'une Déclaration portant que la prorogation des séances du Parlement, ordonnée par celle du s. du présent mois (de Septembre) cessera d'avoir lieu des à présent. L'Edie

L'Édit pour la Subvention générale est le plus intéressant. Mr. le Chancelier en a parlé à Mrs. du Parlement en ces termes.

Le Roi a fait réunir en un seul Edit la Subvention, qu'elle demande à ses Sujets pour le soutien de la guerre & l'acquittement de ses charges. Sa Majesté a fixé aux impositions, dont est formée cette Subvention, le terme que l'acquittement de ces mêmes chnrees rend indifensablement nécessaire. Les moyens de se precurer des ressources actuelles pour les besoins actuels, soit essentiellement & inséparablement liés avec ceux de pourvoir à la sûreté du payement de toutes les dépenses, qu'on ne peut pas toujours acquitter dans le moment en qui obligent de chercher, dans la prolongation de l'imposition, ce que l'imposition même ne peut en ne pourroit fournir sans une surcharge trop forte pour être Supportée.

Il est du aux Créanciers de l'Etat des remboursemens, qui leur ont été assignés à des épeques fixes & précifes, & auxquels lon ne pourroit manquer sans manquer à la foi publique. Ces remboursemens ont des termes, à l'expiration desquels les capitaux & les intérêts seront iteints. Il est indispensable de pourvoir aux moyens dy arriver. Des différentes dépenses, dont l'Etat est renu, c'est la plus sacrée, la plus inviolable. Elle ne peut pareillement ni ne doit jamais être envisagée sur le pied d'une libéra. tion future, qui seroit volontaire. Ainsi la nécessité de soutenir les engagemens, qui ont été pris pour la libération de l'Etat, doit se combiner avec celle de subvenir aux autres dépenses ou d'en assurer l'acquittement pour déterminer le montant des impositions & en fixer la durée.

Leur

des Princes &c. Novemb. 1759. 351 Leur prolongation est le seul moyen de suppléer à ce que la situation des peuples ne permet pas de tirer par la voye des perceptions annuelles, dont on tenteroit envain d'excéder la possibilité. La détermination de la quotité des impositions, ainsi-que de leur durée, ne peut être que le résultat de la sagesse & de la prudence du Roi parce qu'elle dépend d'un ensemble, dont les particuliers ne peuvent avoir connoissance. Par ces mesures, qui, à ne considérer que la seule nécessité de pourvoir au service actuel, sont indispensablement nécessaires : la libération d'une partie des charges de l'Etat, tant celles dont les remboursement sont fixés & certains, que celles qui naissent des besoins de la querre G qui n'ont pas eu d'assignation dans leur origine, aura en même-tems son cours & s'effectuera successivement comme delle même. La perspective de cette époque, dont le terme quoique plus ou moins éloigné suivant la cessation ou la prolongation de la guerre, se peut appercevoir & fixer hypothécairement, offre des motifs de confiance, qui doivent engager à supporter avec plus de courage le fardeau actuel, & elle annonce en même tems aux Peuples le jour où le Roi jouira de la satisfaction de les soulager d'une partie de ses impositions. Si les circonstances permettoient à Sa Majesté d'en faire la remise avant le terme qu'elle a fixé, elle n'auroit pas besoin d'y être sollicitée.

L'Edit dont il est question porte ce qui

fuit.

LOUIS, &c. L'injustice des anciens ennemis de notre Couronne nous a suscité une guerre qui ne s'est déclarée que par l'invasion de nos posses sions, & par la déprédation du commerce & de la Y 2 navigation

navigation de nos sujets, contre la foi des Traités & le Droit des Gens; l'Etat n'étoit point encore libéré des dettes que la dernière guerre avoit occasionnées. Dans la vûë de ne point augmenter les impositions, dont nous aurions désiré de diminuer le poids, nous avons cherché à suppléer aux besoins de l'Etat par la voye des emprunts; mais la multiplicité des engagemens a énervé de plus en plus les revenus, déja insuffisans pour soutenir les dépenses de la guerre. Nous nous trouvons enfin obligés de recourir à nos Sujets pour établir dans notre Royaume une Subvention générale, qui, en supléant à une partie des dépenses que la guerre occasionne, assure en même tems le pavement de l'excédent de ces mêmes depenses dont l'Etat se trouvera redevable lors du rétablissement de la paix. Quelques efforts que nous puissions attendre de nos peuples, le revenu annuel ne peut, en tems de guerre, couvrir la dépense de l'année; & ce n'est qu'à regret que nous subissons la loi que nous impose le salut de l'Etat, d'étendre les impositions nouvelles sur divers objets, & d'en prolonger la durée plus ou moins après la cessation des hostilités, suivant que ces mêmes impositions sont plus ou moins onéreuses à nos peuples, & que l'exigent les besoins de notre Etat. Nous nous sommes déterminés, après l'examen d'un grand nombre de moyens différens qui nous ont été proposés, à augmenter des impositions qui avoient déja en lien, & dont le recouyrement pouvoit être le plus prompt & le plus assuré, & à établir quelques impositions nouvelles ou modiques par elles-mêmes, ou de nature à réprimer le luxe, au moins à ne tomber que sur ceux de nos Sujets que l'aisance de leur fortune met le plus en êtat de supporter le poids. Nous avons fixé un terme court à l'imposition d'un nouveau Vingtieme, qui ne doit subsister que l'année qui suivra celle de la cessation des hostilités, parce que nous fentons que la parrie des biens de notre Royaume foumis à ce genre d'imposition, est déja considérablement chargée. Nous avons penfe qu'une augmentation de quatre sols pour livre, qui porte principalement sur les consommations, pouvoit se prof longer avec moins d'inconvenient, & nous en avons étendu

des Princes &c. Novemb. 1759. 353 étendu la durée à dix années après le rétablissement de la paix. Nous avons suspendu, pour le tems de la guerre seulement, le privilège de Franc-salé; une Subvention modérée payable par les particuliers, à raison du nombre de leurs domestiques & de celui des chevaux qu'ils entretiennent; le doublement du droit de Marque sur l'or & sur l'argent, comme aussi une taxe sur les étoffes étrangères, & sur quelques autres objets d'une confommation de luxe, ne peuvenr affecter que ceux de nos Sujets dont la fortune, l'état & les dépenses annoncent le plus de facilité pour subvenir aux besoins publics. Enfin, il nous a paru que ceux qui subsistoient aux dépens du public, en tenant des boutiques, pouvoient au moins payer à l'Etat un droit très-modique. Tous ces différens moyens réunis nou procureront des fecours confidérables, que les circonstances de l'Etat & les besoins extraordinaires occasionnés par la guerre, rendent indispensablement nécessaires pour parvenir à une paix qui nous permette de satisfaire à tout ce que nous inspirent les sentimens de tendresse que nous ressentons pour nos peubles. A ces causes & autres à ce nous mouvant, de l'avis de notre Conseil, & de notre certaine science, pleine puissance & autorité Royale, nous avons par le prélent Edit perpétuel & irrévocable, dit, statué & ordonné; disons, statuons & ordonnons, voulons & nous plaît ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

Il fera levé pendant la durée de la guerre, à commencer du premier Octobre prochain, & durant l'année, qui suivra celle de la cessation des hostilités en Europe, un nouveau Vingtiéme & les deux sols pour livre d'icelui. Dispensons toutefois les propriétaires des maisons de notre bonne Ville de Paris, en considération du rachat des boues & lanternes, du payement dudit Vingtiéme & deux sols pour livre d'icelui pendant le reste de la présente année & pendant l'année 1760.

I I. Sulpendons pendant la durée de la présente guerre, jusqu'à la cessation des hossilités en Europe,

le privilège du Franc-salé.

I I. Voulons qu'à commencer du premier Janvier de l'année prochaine, il soit payé par les Maitres, savoir, cinquante livres par tête pour les Maitres d'Hôtel, pour chaque Valet de chambre & pour le premier Domestique d'office & de cuisine, dans toutes les Villes & Fauxbourgs des Villes de notre Royaume. Vingt livres par tête dans la Ville & les Fauxbourgs de Paris, & dans la Ville de Verfailles, & douze livres dans les Villes & Fauxbourgs des Villes de Province, pour les Valets, Portiers, Porteurs, Cochers, Postillons, Palefreniers & autres Domestiques mâles quelconques, & les quatre sols pour livre en fus.

I V. Voulons qu'à commencer du premier Janvier prochain, il soit levé annuellement dans toutes les Villes & Fauxbourgs des Villes de notre Royaume, vingt livres par chaque cheval de felle, de carosse, de chaise & autres appartenans aux particuliers domiciliés dans lesdites Villes & Fauxbourgs, & les quatre fols pour livte en-fus. N'entendons comprendre daus le présent article les chevaux des troupes, ceux des Académies, des Marchands de chevaux, des Postes & Messageries des Provinces, ceux de charettes à louer pour l'usage du Public, ni ceux destinés à l'exploitation des Fermes, si aucuns y a, dans les Fauxbourgs desdites Villes.

V. Voulons que pour jouir du droit de tenir boutique ouverte, avoir enseigne, bouchon, ou appofer des écriteaux, il soit payé annuellement, à compter du premier Octobre prochain; savoir vingt livres dans la Ville & les Fauxbourgs de Paris; dix livres dans les Villes & Fauxbourgs où il y a Parlement, Présidial ou Baillage Royal, & cinquante sols dans les autres Villes, Bourgs & Villages, avec les quatre

fols pour livre dudit droit.

VI. Voulons qu'à commencer du premier Octobre prochain, il soit perçu à notre profit, en-sus des droits actuels; savoir dix pour cent à l'entrée du Royaume sur toutes les étoffes étrangères & sur les fourrures, autres que les peaux de castor, de lievre & de lapin, en ce qui ne sera pas contraire aux Traités avec aucune des Puissances de l'Europe; vingt livres à la sortie des entrepôts pour l'intérieur du Royaume par quintal de caffé de Moka, quinze livres par quintal de caffé de Bourbon, & dix livres par quintal de caffé des Isles, & les quatre sols pour des Princes &c. Novemb. 1759. 355 pour livre en-fus desdirs droits, lesquels droits ne pourront être exigés qu'une seule sois, encore que les dites marchandises passent d'une Ville dans une autre.

VII. Seront exempts des droits énoncés dans l'article précédent, les caffés qui seront déclarés pour être envoyés hors du Royaume, en justifiant de leur fortie, & apportant l'acquit à caution valablement

déchargé.

VIII. Permettons aux Fermiers ou préposés à la perception desdits droits, en cas de suspicion sur la déclaration de la véritable valeur des étoffes étrangères, de les prendre en les payant sur le pied de la

valeur déclarée.

IX. Voulons qu'à commencer du premier Ochnbre prochain, au lieu & place des droits qui se perçoivent actuellement sur la marque de l'or & de l'argent, il soit payé; savoir; cinq livres douze sols par marc d'argent, & huit livres huit sols par once d'or, avec les quatre sols pour livre en sus dudit droit. Sera le Vingtiéme, dont joiit l'Hôpital Général, perçu sur le pied du nouveau droit lequel droit sera restitué en entier, ainsi que la moitié du Vingtiéme, à la sortie des ouvrages d'orsévrerie pour les Pays étrangers, à la charge d'être marqués d'un poinçon de sortie, qui sera destiné à cet effet, & de rapporter l'Acquit à caution valablement déchargé.

X. Voulons qu'à commencer du premier Octobre prochain, il foit perçu, à notre profit, quatre nouveaux fols pour livre en-fus de tous les autres droits de nos Ferines; taxes & impositions qui ont lieu dans notre Royaume sur tous les objets de consommation, nommement sur les octrois des Villes, tant ceux qui se levent à notre profit, que ceux qui se perçoivent au profit des Villes, Bourgs & Communautés, excepté sur les droits; taxes & impositions déja assurges par le présent Edit aux quatre sols pour livre. Aura lieu seulement ladite imposition des quatre sols pour livre, ainsi-que celles énoncées aux Articles III, IV, V, VI & IX, pendant la durée de la guerre, & dix ans après la cessation des hostilités en Europe.

X I. Exemptons de ladite imposition des quatre sols

fols pour livre les grandes & petites Gabelles & le Tabac : Nous réfervant d'étendre ultérieurement ladite exemption à ceux des objets sur lesquels ladite imposition seroit trop onéreuse aux Penples ou

préjudiciable au Commerce.

XII. Sera prélevé sur le produit des Octrois accordés aux Villes, Bourgs & Communautés de quoi acquiter leurs engagemens pour le remboursement des Capitaux & le payement des arrèrages des emprunts qu'ils peuvent avoir faits, conformément aux ttipulations desdits engagemens, ainsi que pour fatisfaire aux charges indispensables desdites Villes, Bourgs & Communautés. Cesseront en consequence, à commencer du premier Janvier prochain jusqu'à la fin de l'année du rétablissement de la paix, tous ouvrages commencés pour raison d'ornement & d'embellissement, dont Nous jugerons que la suspension peut avoir lieu, & dont la dépense se prenoit sur le produit desdits Octrois, pour être, ce qui restera dudit produit après l'acquitement des engagemens, charges & dépenses nécessaires, porté en notre Trésor Royal, & ce jusqu'à la fin de l'année du rétablissement de la paix, que lesdites Villes. Bourgs & Communautés rentreront en pleine jouissance du produit desdits Octrois.

XIII. Voulons que le produit de la Subvention formée des différens Articles, compris dans le préfent Edit pour le tems qu'ils doivent durer, foit employé au foûtien de la guerre & à l'acquitement des charges qu'elle aura occasionnées, & dont l'Etat se trouvera redevable au rétablissement de la paix. Ordonnons en conséquence, qu'à la cessation des hostilités en Europe, ledit produit soit versé dans la Caisse des amortissemens, pour être employé conformément aux dispositions du présent Article. Si

donnons en Mandement &c.

Il nous suffira de rapporter ce seul Edit, comme étant le plus remarquable de tous ceux de la nouvelle création. Il a été enrégîtré dans les termes suivans.

Le

des Princes &c. Novemb. 1759. 357

Ie Roi, séant en son Lit de Justice, a ordonné & crdonne que le présent Edit sera enrégitré au Gresse de son Parlement, & que sur le repli d'icclui il soit mis, que lecture en a été faite & ledit enrégitrement ordonné; ce requérant son Procureur-Général, pour être le contenu en icclui exécuté selon sa sorme & teneur, & copies collationnées envoyées aux Baillages & Sénéchaussées du resort, pour y être là, publié & régitré. Enjoint aux Substituts du Procureur-Général du Roi d'y tenir la main & d'en certifier la Cour dans un mois. Fait au Château de Versailles, le Roi tenant son Lit de sustice, le 20. Septembre 1759.

Cet Edit & les autres ont fait assez de bruit dans le Royaume. Mais on ne s'en occupe plus si fortement, les choses étant statées à cet égard. On trouvera, par les nouveaux Impôts. de quoi continuer la guerre sans charger les peuples, & par-la les Anglois pourront se convaincre que ce n'est pas la dépense qui la fera cesser du côté des François. S'ils ont perdu jusqu'à présent dans leurs possessions en Amérique, une révolution, qu'on donne pour réelle, peut y faire changer en peu de tems la face des affaires. Toutes les dépêches qu'on en reçoit, dattées de la fin de Juillet & du commencement d'Août, donnent espérance que le projet des Anglois de cette année ressemblera pour beaucoup à celui de 1755, & qu'un coup donné à leur Général, Mr. Wolff, aura des suites pareilles à celui qui fut alors porté au Général Braddock. Voici la substance de ces dépêches.

« Le Général Wolff s'est avancé au com « mencement de Juillet avec 8000 hommes sous Quebec. Il devoit y être joint par d'autres « Corps de troupes Angloises qui traversoient « les terres. La conquête de tout le Canada lui « paroissoit indubitable, cette jonction étant « esfectuée. «

mandant les troupes du Roi, & qui étoit sous les murs de la Haute-Ville de Quebec, crut devoir risquer le coup avant que les troupes Angloises ne sussent réunies, il est allé à leur Corps de 8000 hommes, il l'a arraqué, battu & chasses de soon hommes, il l'a arraqué, battu & chasses de soon hommes and l'a arraqué, buttu & chasses de soon hommes, il l'a arraqué, battu & chasses de sénéral Wolff de son Camp; une tempête a dispersé & malrraité les Vaisseaux Anglois qui étoient dans la Rivière de Saint Laurent; & loin d'être en état de recevoir & de sauver leurs troupes batruës, plusieurs d'entre-eux sont tombés entre les mains des François Canadiens.

Nouvelle bien importante si la confirmation s'ensuivoit. Mais la Cour n'en a rien publié. Elle a été suivie de celle que les Armateurs François de la Martinique se sont associés pour former une Marine reglee; que leur petite Efcadre est allée au devant d'un grand Convoi que les Anglois conduisoient à la Guadaloupe, & l'a amenée presque tout entier à la Martinique. L'on doit pareillement s'affurer de cette nouvelle par des avis confirmatifs, & de celle des progès que Mr. de Lally continue à faire dans l'Inde, puisque les Anglois n'en veulent pas convenir, ni lui attribuer jusqu'à présent la prise de Madras. D'un autre côté on ne veut pas non plus que les Anglois ayent pris tout l'Equipage des quatre Vaisseaux échoués sur la côte de l'ortugal de l'Escadre de Mr. de la Cluë, dont nous avons rapporté le combat le mois dernier. Mr. de la Cloë devoit, dit-on, s'y croire en sûreté, se trouvant sous le canon des Ports Portugais. Mais l'Amiral Boscawen tira, comme on l'affure, fur les Vaiffeaux & fur les Ports; alors quatorze cens hommes avec des Princes & c. Novemb. 1759. 359 Mr. de la Cluë, qui a les deux jambes casses, gagnerent terre, & le Roi de Portugal en ayant été informé, ordonna qu'on leur fournit de sa caisse tout ce dont ils auroient besoin. Ce récit ne s'accorderoit nullement avec celui qu'a donné à sa Cour l'Amiral Boscawen, qui dit avoir fait porter à terre Mr. de la Cluë blessé.

Nonobstant l'échec que ce Chef d'Escadre a eu sur les côtes de Portugal, l'apparence subfifte d'une descente future en Angleterre. La division de la Flotte Royale qui y est destinée, doit être commandée par le Duc d'Aiguillon, & avoir à bord les Régimens d'Eu, de Royal-Marine, Guienne, Penthievre, Dillon, Rooth, Limoufin, Bourbon, Boulonnois, Brie, Buckley, Royal-Corfe, Briqueville, Nice, Quercy, Clare & Berwick, avec 20 canons de fonte, dont 4 de 24 livres de bale, 4 de 16, 4 de 12 & 8 de 2; une pareille quantité de mortiers & entre - zutres, quelques uns de 12 livres, outre 48 petites pièces de campagne pour le service des Bataillons. On doit embarquer sur cette Flotte 10000 fusils, 15000 uniformes, 46000 pairs de souliers, 10000 paires de pistolets, 400 harnois pour les chevaux d'artillerie & 1600 caques de poudre. Mais la saison avancée fait douter de l'exécution du projet. Les Anglois font néanmoins ce qu'ils peuvent pour s'y opposer, & quand il n'y auroit en ceci d'autre vue que de les tevir chez eux par l'appréhension, ce seroit ce semble y gagner. Ils redoublent de précautions pour empêcher l'armement de se rassembler & de mettre en mer. Depuis leur seconde tentative infructueuse sur le Havre, ils sont venus bloquer le Morbian avec douze Vaisseaux, dans le des-(cim

sein d'intercepter les Bâtimens que l'on attend de Rochefort & de Brest en cette rade, & d'y tenir enfermés ceux qui y ont été construits.

Le Duc de Broglie appellé de l'Armée à la Cour, y est arrivé. On en augure qu'il n'y retournera qu'avec le Bâton de Maréchal pour la commander en chef; ce que le tems nous apprendra. La journée de Bergen doit lui avoir mérité cette dignité; & si celle du premier d'Août à Minden a été si fatale à l'Armée du Roi en Allemagne, on sçair que ce Seigneur n'y a eu d'autre part que celle d'obéir, malgré ses remontrances, aux ordres qui lui étoient donnés.

" Par une suite de cette journée de Minden *, un Parti de l'Armée des Alliés enleva au Maréchal de Contades, parmi quelques auso tres papiers qui sont d'importance, une Dépêche du Maréchal Duc de Belleisle, dattée du 23. Juillet, laquelle roule principalement so fur les mesures qu'il seroit peut-être à propos so de prendre pour mettre une barrière, à la 33 fin de la campagne, entre les Quartiers de » l'Armée du Roi & ceux de Sa Mal. Britannio que. Peu de jours après on vit dans la Ga-20 zette qui s'imprime à Londres par ordre du o Gouvernement, un passage de la Lettre en » question, & l'on sçait que divers Ecrits réso pandus en Angleterre, faisoient connoître " l'objet que se proposoient les Ministres Anso glois, en rendant ce passage public. Suivant so ce que l'on en a appris, ces Ministres se flat-22 toient

* C'est isi un Ecrit dont on est requis de faire usage. On l'a cependant déja vú dans plusieurs nou velles publiques.

des Princes &c. Novemb. 1759. 361 tolent que tout le monde, d'accord avec « eux, prendroit au pied de la lettre l'endroit « où il est dit que l'on pourroit faire un veri « table désert en avant de la ligne des Quar « tiers que l'on jugera à propos de tenir pen- « dant l hiver, & que par-la ils réiffiroient à . convaincre la France qu'elle méditoit un plan « de dévastation; projet qu'elle aura toujours « en horreur. On ne seroit point surpris que « la Cour de Londres eut donné naturellement, « & pour ainsi dire, malgré elle, une interpré « tation si fausse & si odicuse aux termes que « l'on vient de rapporter. Les vexations inouies « que le Roi de Prusse, son Allié, a exercées & dans la Saxe, dans le Mecklemboure & dans ce la Franconie, ont pû l'accoutumer à penser « qu'il n'y avoit point d'autre moyen qu'une « entière dévastation pour former une barrière « en avant des Quartiers que l'on est résolu de « zenir; mais c'est ce qu'un Public impartial « ne s'imaginera jamais à la lecture du passa- « ge dont il s'agit. Il sent combien une pareille « conduite répugneroit au système d'équité, . de desintéressement & de modération dont « la France ne s'est point encore départie. On of conçoit qu'un Pays peut être rendu un veri- « table désert pour une Armée, sans que pour et cela il soit un désert pour les habitans. En « faire un désert qui puisse servir de barrière & aux ennemis, c'est n'y laisser aucun poste « tenable, aucunes subsistances qui pourroient ce les v attirer. C'est ainsi que l'expression de « véritable désert dans la Lettre de Mr. le Ma- « réchal de Belleifle sera généralement entenduë, ce Au reste, il est suffismment prouvé dans ce es même passage que l'on ne parloit que des «

so subsistances propres aux Armées, puisqu'il y so est die, en nous réservant seulement de la so subsistance sur la route qu'il pourra nous convenir de prendre dans le mitieu de l'hiver. Dette réflexion a échappée apparemmentaux Ministres Anglois. On voudroir pour leur » honneur pouvoir supposer la même chose » par rapport à quelques autres passages qu'ils » n'ont pas jugé à propos de rendre publics. . Ils peuvent s'en rappeller un, où on loue Mr. De Contades de la discipline rigide qu'il fait so observer, & des mesures qu'il a priles par 2) rapport au desordre commis à Osnabrug cono tre des prisonniers Anglois, & un autre où il » est expressement recommande de faire enso forte que tout le monde soit content, que es le pays ne soit dévasté & que rien ne s'aco quière par le pillage & par aucune espèce o d'exaction. Il n'en faut pas davantage pour saire voir quelles ont été les vûes des Anglois 20 en ne metrant au jour qu'une partie de la » Lettre de Mr. le Maréchal de Belleisle. »

Le Roi a pris à sa solde sept Bataillons des troupes de Wirtemberg, qui seront pavés sur

le fond des affaires étrangères.

Mr. Gualtiero, Archevêque de Mire & Nonce du Pape, ayant pris le 25. Septembre son audience de congé du Roi & de la Famille Royale, est parti pour Lyon où il a reçu à son prssage par cette Ville la nouvelle de son élévation au Cardinalat.

Le nouvel Ambassadeur de Venise, qui est Mr. Erizzo, étant arrivé à Paris, y a fait le 17. Septembre son Entrée publique, & le lendemain il eut à Versailles sa première audience publique du Roi, ensuite de la Reine & de la Famille

des Princes &c. Novemb. 1759. 363 Famille Royale, avec les formalités usitées en pareille occasion.

ESPAGNE.

Sur un avis prématuré, qu'on est obligé de révoquet, nous marquâmes le mois passé que le corps du feu Roi, mort le 10. Août, fut transporté le 12, sans beaucoup de pompe au lieu de sa sépulture. Le contraire est à marquer. Cette pompe a été également lugubre & brillante, par les ordres de la Reine Mère, envoyés de St. Ildefonse peu après le décès du Monarque. Nous la rapportons avec ce qui l'a précédé, pour ce qu'on y trouve de singulier. Conformément à ce qui étoit porté par le Testament de Ferdinand VI., son corps, sans être embaumé, fut mis dans une caisse de plomb, & celle ci posée dans une autre de ciprès, couverte d'un tiffu galonné d'or & fermée à trois clefs. On le porta dans le grand Sallon de Villavicio (a, où il fut exposé. On y récita les Vigiles des Morts, & le lendemain l'Evêque de Palencia célébra pontificalement la Messe, à laquelle assisterent tous les Officiers de la Maison du Roi, ainsi que les Grands. Sur les six heures du soir, le Comte de Montijo, le Duc d'Albe, le Prince de Maserans, le Duc de Bournonville, le Duc de Medina Sidonia & le Comte d'Aranda, Chevaliers de la Toison d'or, s'assemblerent en Chapitre dans l'aparrement du Majordôme - Major, & se rendirent de- là auprès du Cercuëil. Ils ôterent au corps du Roi le Collier de cet Ordre, qui fut remis au Jouaillier de la Couronne. Le lendemain on fit la reconnoissance du corps au tra-

vers du cristal qui serme le dessus de la caisse de plomb; & les Grands avec le Majordôme prenant le Cercuëil, le porterent au pied de l'escalier du Palais, & le remirent aux Gentils-hommes de la Bouche & de la Maison, qui le placerent sur le Char sunchre. Le Convoi partit le Lundi 13. Août à quarre heures & demie du matin du Palais de Villaviciosa; il arriva à Madrid sur les dix heures, & l'entrée s'en sit dans l'ordre que voici.

r. Les timbales & trompettes des Gardes du Corps en fourdine, revêtues de crêpes.

2. Deux Escadrons des Gardes.

3. La Compagnie des Hallebardiers de la Garde

4. Les Alguafils de la Maison & Cour de Sa Maj.

5. Quarante-huit Religieux, dont 12 Dominicains, 12 Franciscains, 12 Augustins & 12 Carmes à cheval avec chacun un flambeau à la main.

6. Les Alcades de la Cour.

7. Douze Gentilshommes de la Maison à cheval.

s. Douze autres Gentilshommes de la Bouche aussi à cheval.

9. Les timbales & trompettes de l'Ecurie Royale à la fourdine & avec des crêpes.

ro. Le Guidon Royal porté par le plus ancien des Pages de Sa Maj. à cheval.

11. La Croix & deux Pages à côté aussi à cheval.

12. Les Garçons de la Chapelle Royale à cheval.

13. Vingt quatre Valets de Pied de Sa Maj. à pied avec des torches.

14. Les deux Majordômes de semaines à cheval.

15. Quatre Genvilshommes de la Chambre & plufieurs Grands d'Espagne à cheval.

16. Quatre Cadets des Gardes du Corps.

17. Un Intendant des Carrosses.

18. Le Char où étoit le Corps, à côté duquel il y avoit huit Pages & deux Chasseurs.

19. Le Major des Gardes du Corps à côté droit : du Char.

des Princes &c. Novemb. 1759. 369

ao. Un Exemt à la gauche.

21. A la tête des Pages quatre Ecuyers & le Surin-

22. Derrière le Char le Duc d'Albe ayant à sa gauche le Prince de Maserans, Capitaine des Gardes du Corps, tous deux à cheval.

23. L'Evêque de Palencia sur une Mule.

24. Un Palefrenier Major à cheval aux ordres du Duc d'Albe, & deux Garçons des Gardes du Corps aux ordres du Prince de Maserans.

25. Deux Officiers Majors, deux Exemts & un

Brigadier avec cinquante Gardes du Corps.

26. Autre Char pareil à celui où étoit le corps du Roi.

27. Deux Carrosses de deuil, un pour le Duc d'Albe

& l'autre pour l'Evêque de Palencia.

28. Le troisséme Escadron des Gardes du Corps. 29. Cinq Carrosses occupés par vingt Gentilshom-

mes de la Chambre.

30. Un vuide poor les quatre qui étoient à cheval.

31. Deux Fourgons pour les Majordômes de semaine.

32. Deux autres pour les Ecuyers.

33 Deux autres pour les Pages.

34. Sur les aîles du Convoi trente Palefreniers à cheval, deux Adjudans, un Maréchal, quelquesuns des Officiers de l'Ecurie & le Maître des Cartoffes.

Le Convoi entra par la porte des Recolets, où il fut reçu par le Corps des Invalides, ayant leur Co-lonel à la tête; il dirigea sa marche par la ruë st. Joseph, où les Gardes Espagnoles & Walones bordoient en haye jusqu'à l'Eglise de la Vistration, dont la porte étoit gardee par un Détachement des Gardes du Corps & un des Hallebardiers. Lorsque le Char y sur arrivé, les Ecuyers prirent le Cercuëil & le remirent à la porte de l'Eglise aux Gentilshommes de la Bouche, & ceux-ci aux Grands d'Espagne & aux Majordômes, qui le porterent jusqu'aux Catafalque. L'Evéque de l'alencia célèbra ensinte la Messe pontiscalement; elle sur chantée par la Mussque de la Chapelle, & après les Absoutes se Duc d'Albe ayant encore sait la reconnoissance du Corps,

il le remit à la Prieure du Couvent. Et telle fut la cérémonie qui a précédé l'inhumation.

Ce fut le 11. Septembre que le Comte d'Altamira, Alferez - Mayor & Gouverneur perpétuel de Madrid, accompagné de quatre Hérauts d'Armes & d'un nombreux Cortège, proclama solemnellement Don Carlos, ci-devant Roi des Deux-Siciles, Roi des Espagnes & des Indes, premièrement vis-à-vis du Balcon dans la grande Place où étoient la Reine Mère & l'Infant Don Louis, ensuite devant le Monastère de las Descalzas Reales dans la Place Mayor. & en dernier lieu en face de la Maison de Ville. Après-quoi on jetta au peuple des pièces d'or & d'argent, & l'Etendart fur placé Le Comte d'Altamira retourna à son Palais dans le même ordre qu'il en étoit parti; c'étoit une brillante Cavalcade. Pendant la nuit il y eut de grands feux d'artifices, principalement dans la Place du Buen-Retiro & devant la Maison de Ville. Le 12. le Te Deum fut chanté dans la Chapelle Royale de St. Jerôme, après lequel la Reine Mère Régente & l'Infant Don Louis admirent les Grands & la Noblesse à leur baiser la main.

On attend le nouveau Roi, que les Gardes du Cotps partis pour Becelonne conduiront de cette Ville à Madrid. L'Infant Charles-Antoine deviendra Prince des Asturies, & l'on croit généralement que Don Ferdinand - Antoine montera sur le Trône des Deux - Siciles à la place du Duc de Calabre, l'aîné de la Famille Royale, mais que ses infirmités rendent incapable de porter la Couronne. Jusqu'à présent on n'a touché à aucune affaire de conséquence. On n'y mettra la main qu'après l'arrivée de Charles III.

des Princes &c. Novemb. 1759. 367.
Rien de plus magnifique que les préparatifs
qui te font dans le Royaume pour la réception
de ce Prince.

PORTUGAL.

Le 3. Septembre, dernier jour de l'an révolu que le Roi faillit d'être affaffiné, on chanta dans la Chapelle de Quelles le Te Deum en actions de graces de la conservation de Sa Majesté, qui affista à l'Hyme avec toute la Famille

Rovale.

Il est arrivé de Rome un Courier avec le Jugement fur l'affaire des Jésuites de Portugal, que le Roi avoit déféré au St. Siège. Le Pape & les Cardinaux qui devoient le porter, se sont déclares hautement en leur faveur. Le Souverain Pontife a dit avoir plus de cent Lettres de Prélats & de personnages les plus respectables qui rendoient témoignage à l'innocence de ces Pères. Le Conseil Souverain d'Espagne, le Sénat de Venise. & celui de Genes se sont déclarés de la même manière. Reste à voir comment le Ministre Carvalho goûtera cette éclarante justification. On a renvoyé à Rome le Courier qui l'a apportée à la Cour. Les Jésuites renfermés n'en continuent pas moins leur détention à Lisbonne, & comme eux d'autres personnes qu'on avoit soupconnées d'avoir eu part à l'attentat commis sur la personne du Roi. Cette Cour ne fournit d'ailleurs rien d'intéresfant pour l'étranger.

ITALIE.

Naples. Le jour du départ de Sa Maj. Catholique ayant été fixé au 10. Octobre, on la Z 2 compte

compte présentement en route pour l'Espagne. Elle a remercié les Puissances qui lui ont offert leurs Vaisseaux pour l'accompagner. Elle se contente de l'Escadre Espagnole qui étoit toute arrivée dans le Port de Naples sur la fin de Septembre, & qui est jointe à quatre Vaisseaux de guerre & fix Chebecs Napolitains, & à deux Vaisseaux & quatre Galeres de Malthe. Elle n'emmene avec elle que vingt Gardes du Corps. qui seront renvoyés lorsqu'elle aura pris terre en Espagne. Le Militaire reste ainsi sur le même pied. Il y a ordre de l'augmenter de 3000 hommes, & de porter jusqu'à 45000 le rotal des troupes. Il est à présent décidé que le troisième sis du Roi portera la Couronne des Deux-Siciles, le Prince aîné en avant été déclaré incapable à cause de son imbecillité. Voici la traduction d'une Commission du Roi addressée par un Sécretaire d'Etat à chacun des Commissaires choisis dans les trois Ordres du Royaume, avant qu'on ne déclarat le Prince aîné inhabile à la Souveraineré.

EXCELLENTISSIME SEIGNEUR.

Le Roi notre Souverain, revenu de la douleur profonde que lui a causé la perte de son cher Frère le Roi Ferdinand VI., s'est rendu à la nécessité de se transporter en Espagne, pour gouverner cette Monarchie. L'esprit de plusieurs Traités faits ence siècle ne comportant point l'union d'Italie & de celles des Espagnes sur une même Tête, sa Majesté a résolu de disposer du Royaume Héréditaire des Deux-Siciles de la manière la plus conforme à la nature, à la loi à la paix de l'Europe & au bonheur du genre humain. Mais elle s'est vue arrêter par l'instrmité

des Princes Sc. Novemb. 1759. mité de son fils aîné; infirmité qui depuis l'enfance du Prince a beaucoup chagriné Sa Maj. es qui dans les circonstances présentes devient tour elle un sujet d'affliction bien autrement considérable.

Le Roi a des preuves continuelles & évidentes de l'imbécullité de ce Prince. Il est certain que l'imbécillité est incurable, & qu'à moins d'un miracle, la nature en l'art n'ont rien pour soulager la tendresse & pour animer l'espérance paternelles. Sa Majesté est chargée par le Ciel de pourvoir au bien de ses Etats en à celui de sa Famille. Il lui faut prononcer sur l'un & sur l'autre, & elle souhaite y être aidée par l'avis des personnes les plus illustres, par leur expérience, leur sagesse & leur rang.

Tels sont les Gouverneurs des Princes ses fils, ses Conseillers d'Etat , Don Alfonse Clement sstos qui est le Président du Conseil, le Corps de la Rote, le Conseil de Sainte Claire, la Jointe de Sicile, le Lieutenant de la Chambre, Don Francisco Boniere premier Médecin du Royaume de Naples & de Sa Majesté, Don Emanuel della Rusca, premier Médecin de la Reine, & les Docteurs Don Cefar Cirico, Don Thomas Pin-10, Don Francisco Serrao, & Don Dominico San Severin.

La volonté de Sa Majesté est que ces Notables du lleyaume avent pleine en entière liberté d'interroger les Domestiques du Prince à telles heures du jour qu'il leur plaira; qu'ils observent les mouvemens, les gestes, les discours, les questions & les réponses de ce Prince infortuné; & qu'a. près mure réflexion sur le tout, ils jugent de sa capacité ou de son incapacité, dans tous les actes

où un entendement sain peut se reconnoître 😙

se distinguer de la démence.

Le Connêtable Colonna, & tous les Princes & Feudataires de Naples, qui résident à Rome, sont venus présenter leurs respects & leurs devoirs à Sa Majesté avant son départ, de même que les Généraux d'Ordres & quelques Cardinaux.

ROME. La grande promotion de Cardinaux, tant différée, est ensin arrivée; le Pape la sit le 24. Septembre dans un Consistoire qu'il tint le marin de ce jour. Elle est de vingt-deux Prélats, dont voici la liste & les noms.

Ferdinand de Rossi, Romain, Patriarche de

Constantinople & Vice-Gérent.

Ignace Crivelli, Milanois, Archevêque de Cesarce, Nonce à Vienne & ci-devant à Cologne.

Louis Merlini, de l'Etat Eccléssastique, Archevêque d'Athenes, Président de la Légation

d'Urbin, & ci - devant Nonce à Turin.

Philippe Acciajueli, Florentin, Archevêque

de Petra & Nonce en Portugal.

Louis Gualterio, de l'Etat Ecclésiaftique, Ar-

chevêche de Mire & Nonce à Paris.

Jerôme Spinola, Genois, Archevêque de Laodicée, Nonce en Espagne & ci-devant à Cologne.

Santa Venerose, Venitien, Evêque de Pa-doue.

Louis Valenti, de l'Etat Ecclésiastique, Assef-

Pierre Guglielmi, de l'Etat Ecclésiastique; Sécretaire de la Congrégation du Concile.

Joseph Caracciolo di Santobono, Auditeur de la Chambre,

Nicolus

des Princes &c. Novemb. 1759. 371 Nicolus Perelli, Napolitain, Trésorier Génétal.

Marc - Antoine Colonna, Romain, Majordo-

mc.

Antoine Erba Odescalchi, Milanois, Maître de Chambre.

Pierre Bussi, Romain, Doyen des Auditeurs de la Rote.

Cajetan Fantuzzi, de Ferrare, Auditeur de

Nicolas Antonelli, de l'Etat Ecclésiastique,

Pierre Conti, de l'Etat Ecclésiastique, Séere-

taire de la Congrégation du Gouvernement. Joseph Castelli, Milanois, Commandeur du St. Esprit.

Le Rme. Père Joseph Orsi, Florentin, Maître

du Sacré Palais, Dominicain.

Le Rme. Pète Laurent Ganganelli, de l'Etat Ecclésiastique, Consulteur du Sr. Office, Mineur Conventuel.

André Corsini, Romain, Vicaire de la Basi-

lique de St. Jean de Latran.

Cette nombreuse promotion fait vaquer plufieurs Charges importantes, qui seront remplies

au premier jour.

Les autres Etats d'Italie ne présentent rien d'intéressant. On apprend seulement de Genes, que le Sénat, par un ordre précipité, a ordonné aux Capucins de cette Ville & des Terres de la République d'en sortir dans un mois; mais on compte présentement l'ordre révoqué. Il a été donné sur un soupon de correspondance de ces bons Pères avec les rébelles de Corse. Leur Provincial étoit allé en cette Ville pour visiter les Couvens de son Ordre, il su arrêté par Paoli

Paoli Chef des Mécontens, qui écrivit au Général des Capucins à Rome pour avoir uu Capucin naturel & habitant de Corse comme Vacaire Général dans l'Isle; ce qui lui fut accordé. Ce fait supposant au Gouvernement Genois un concert avec Paoli, il n'a point tardé à lâcher l'ordre dont il est question.

ARTICLE IV.

Contenant ce qui s'est passé de considérable en ANGLETERRE, en HOLLANDE & aux PAYS-BAS, depuis le mois dernier.

A NGLETERRE, Le Roi étant en son Conseil le 28. Septembre, rendit une Proclamation, en vertu de laquelle le Parlement, prorogé au 4. Octobre, le fut ultérieurement au 13. Novembre. Sa Majesté a requis les Membres des deux Chambres d'affister à l'ouverture de l'assemblée dans le tems prescrit, afin de délibérer sur divers objets de la dernière importance. Il faut véritablement les envilager de cette nature, puisqu'ils avancent la tenue du Parlement. On croit les déviner par une confidence que le Ministère en fait dans le nouvelles publiques. On les dit être 1º. une augmentation de subside accordé au Roi de Prusse; 29. l'envoi d'un Corps confidérable de troupes en Allemagne; 3º. la conclusion d'un Traité triennal de subside avec l'Impératrice de Russie à raison de trois cens mille livres sterlings par an, & aux conditions que cette Princesse retire ses troupes dans ses Etats & cesse de prendre Pare

des Princes &c. Novemb. 1759. 373 part à la guerre présente. Ainsi, l'on feroit croire à la Nation que ces objets étant remplis, on seroit en état d'effectuer tous les projets que le Ministère auroit en vue, tant dans l'Amérique - Septentrionale, que sur la Mer Baltique & en Allemagne, avec beaucoup moins de dépenses que ci-devant, attendu les divers succès des armes Britanniques. Mais si le fait du Traité avec la Russie étoit réel, seroit-il censé d'augmenter le subside au Roi de Prusse, tandis que ce Prince se trouveroit débarasse d'un si puissant ennemi ? Ce Traité au contraire ne devroit - il pas faire cesser plutôt les subsides que la Couronne donne à Sa Maj. Prussienne, en même tems que l'envoi des troupes dont elle paroit vouloir augmenter l'Armée des Alliés aux ordres du Prince Ferdinand de Brunswich?

Quoiqu'il en soit, s'il passe de nouvelles troupes en Allemagne, le nombre n'en sera fixé que dans l'Assemblée du Parlement, le Roi ne voulant rien terminer sur ce sujet sans le concours & l'appui de cette assemblée. En attendant la levée de rectues le continue par tout le Royaume, par l'appas des cinq guinées qu'on leur donne pour l'enrôlement; mais si c'est bonne voloncé elle ne dute pas long tems chez la plupart. L'argent étant dépensé, il y a parmi ces recrues de la mutinerie; il faut user de force pour les faire marcher, elles s'y opposent avec armes, & ce tracas a déja couté la vie à plusieurs soldats des gardes voisines de leur attroupement, qu'on leur envoyoit pour les mettre à la raison. An reste, les dispositions militaires tant par terre que par mer se continuent avec toute ardeur, pour être en forces, comme on s'en flatte, de finir la guerre la campagne prochaine.

prochaine. Les précautions contre une descente des François dans l'un des trois Royaumes ne sont pas moins grandes; toutes les Côtes ont de fortes gardes. Le Général Ligonnier, accompagné de huit Officiers, a déja visité les Côtes de Kent & de Suffex. Il s'occupe à présent de celles de toute la partie méridionale du Royaume, où la plus grande partie des troupes réglées & des milices se trouve distribuée. diverses Escadres demeurent dans leurs stations dans les deux mers ; l'Amirauté a de plus mis en station plusieurs nouveaux Vaisseaux de guerre sur les côtes, tant pour veiller à leur furcté, que pour donner la chasse aux Armateurs François; le blocus de Brest se continue, l'Amiral Hawke vient d'y être renforcé par quelques Frégates, ainsi que Mr. Boys devant Dunkerque où il observe le Sr. Thurot, dont on a parlé le mois demier. L'Amiral Rodney, qui est revenu le 24. Septembre à Spithead, avec trois Vaisseaux, seulement, dit-on, pour y prendre de l'eau, est retourné sur les Côtes de France. On fait montre que le peu de succès de son expédition devant le Haure, ne déconcerte point les Lords de l'Amirauté; qu'il avoit d'ailleurs à rendre compte des observations qu'il a faites au Haure, que ces découvertes font importantes, & qu'étant renvoyé vers les Ports des François, il saura les mettre à profit. Cette impression n'en impose cependant pas à tout le public : il s'inquiéte, malgré l'intrépidité du Ministère, d'une liste trouvée sur un Bâtiment François enlevé, qui porte marque de l'invasion future, & qu'elle est pour l'Irlande, où la France destine plus de 40000 hommes.

des Princes &c. Novemb. 1759. 375 Si les esprits sont en suspens sur cette invafion, ils le font austi fur ce qui le passe en Amérique, & fur-tout de l'iffue du fiège de Quebec, qui fait un sujet d'impatience à la Cour & chez le peuple. On scait que les ennemis ont 14 mille hommes tant François que Canadiens ou Indiens, affemblés en deux Camps à peu de distance de cette Capitale du Canada, que les troupes du Roi n'y excédent pas les 8000 hommes, & par consequent que l'infortune. si elle arrivoit dans un combat qui paroit comme inévitable, on pourroit faire échouer tous les projets, quoique des mieux commencés, par la prise de la Guadaloupe, de Niagara, de Ticonderago & d'autres Forts, qui ont été formés contre le reste des possessions de la Coutonne de France en Amérique. En attendant on flotte entre la crainte & l'est érance. On ne doute pas que si les différens Corps aux ordres des Généraux Amherst, Johnson, Gage & Stanvix sont parvenus à effectuer leur jonction avec le Général Wolff, Quebec n'ait pris le parti de se soumettre; on craint en mêmetems que si les François ont trouvé jour à livrer bataille à Mr. Wolff avant l'arrivée de ces Généraux, il n'ait été défait & battu, comme l'avance un avis venu de France. Pour l'Inde . on débite comme insubsistant que les troupes du Roi y auroient eu du dessous par celles de France aux ordres de Mr. de Lally; que le contraire est arrivé; que le Fort St. David a été pris & un autre affez confidérable; que Madras demeure aux Anglois &c. On ne scait jusqu'à présent comment combiner tous ces avis. Les derniers que la Cour a reçus de ces Contrées éloignées sont, que le 13. Mai l'Amiral Cornish

partit de l'Isle de Madere pour se réunir avec l'Amiral Pocock; & que depuis la jonction de ces Amiraux les forces navales des François sont fort inférieures en Asse à celles de la Gran-

de-Bretagne.

Il est arrivé en différens Ports de ce Royaume plusieurs Vaisseaux de la Flotte Marchande des Istes sous-le Vent, composée de 320 Navires, ainfi-que divers autres d'une seconde Flotte aussi Marchande, forte de cent dix voiles, venant de la Mer Baltique, & l'on s'attendoit à en recevoir de la Jamaique une troisiéme au nombre de cent quarante Bâtimens , le tout sans appréhension du côté des François, qui n'ont, pour ainsi dire, aucune Escadre en mer capable d'y livrer un combat formel aux Vaisseaux de guerre qui servent d'escortes à ces Flottes. Ainsi la navigation continue pour la Nation avec assez de tranquillité, conséquemment le commerce matitime va son train, tandis qu'on énerve l'ennemi par ce côté.

En vertu d'un Cattel passé entre la Cour de Londres & celle de Versailles, on va procéder à un échange de prisonniers de part & d'autre. La journée de Minden a beaucoup accru celui des François. Le Lord George Sackville qui y a commandé les troupes Angloises, & dont on a fait mention le mois passé, n'a pas encore d'autre juge que le Public. Il a desavoisé les écrits qu'on a publiés à sa charge, excepté une Lettre du Colonel Firzroy. Il y a apparence que cette assaire en restera là, & qu'il demeu-

rera déchu de ses services.

Hellande.

des Princes &c. Novemb. 1759. 377

HOLLANDE.

Mr. Vanderpool, l'un des trois Députés de l'Etat, qui étoit venu à La Have faire rapport aux Etats Généraux de l'état de la négociation qui les tient depuis si long- tems à Londres, y est retourné. On en apprend depuis que les conférences des Ministres Anglois vont recommencer pour ajuster enfin le différend. Cependant l'on voit que les Anglois, après avoit troublé le Commerce maritime de la République, prétendent à présent qu'elle leur doit des remerciemens de ce qu'ils ne l'ont pas entiérement ruinée. Ils veulent même que le commerce par terre des Hollandois avec la France, aille d'égalité avec celui de Mer sur leur intérêt. On pourra sur ceci remarquer quelque chose d'un Mémoire que le Général York, Ministre Britannique auprès de Leurs Hautes Puissances, leur présenta le 28. Septembre, & que voici.

HAUTS ET PUISSANS SEIGNEURS.

Le Roi mon Maître m'a ordonné expressément de porter à la connoissance de Vos Hauses Puissances les avis réitérés que sa Majesté a reçus d'un Commerce de contrebande, qui se fait par quelques Négocians domiciliés dans ces Provinces, en faveur de la France.

Ce commerce consiste en canons & munitions de guerre, qui se transportent sur des Vaisseaux Hollandois de la mer Baltique en Hollande; & Sa Majesté a trop de consiance dans l'amitié de la République, pour douter un instant que V. H. P. n'empêchent que ses ennemis ne soient aidés par vos Sujets, encore moins qu'ils ne fassent des Arsenaux dans vos Villes. Un pareil commerce répugne aux liaisons

liaisons qui doivent subsister, selon les Traités, entre le Roi & Vos Hautes Puissances d'un côté, & à toute idée de neutralité, formelle ou tacite, de l'autre. Vos Hautes Puissances sont instruites, non-seulement par la voix publique & par les préparatifs immenses qui se font sur les Côtes de l'Océan, mais d'une manière authentique par l'Ambassadeur de France qui réside auprès d'elles, que l'intention de sa Cour est de faire une invasion dans les Royaumes de Sa Majesté; & Vos Hautes Puissances sentiront fort bien qu'un pareil aveu autorise le Roi à prendre ses mefures de tous côtés pour sa sureté; & que la demande que j'ai l'honneur de leur faire aujourd'hui, est fort au-dessous de ce que sa Majesté est en droit de réclamer, en pareille conjoncture, en vertu des Traites.

La vigilance des Escadres Anglois empêche les munitions de guerre d'être transportées ouvertement dans les Ports de France, & met cette Puissance dans la nécessité de chercher des moyens plus cachés de se procurer; ce qu'elle espère de faire sous les noms empruntés des particuliers, en les faisant passer par les eaux intérieures de ce pays-ci, & par les Places Hollandoises jusqu'à Dunkerque & ail-

leurs.

Vos Hautes Puissances sentiront d'abord combien une pareille conduite est nuisible au Roi; & je ne doute point qu'elles ne le rassurent là-dessus, & n'y

mettent ordre sans delai.

L'attention récente que Sa Majesté a donnée aux réprésentations de Vos Hautes Puissances contré les excès des Armateurs Anglois, en bornant par un Acte de Parlement leurs courses & leurs visites, donne au Roi un droit bien fondé à une réciprocité parfaite.

Les Villes commerçantes de vos Provinces en reffentent le bon effet; & la liberté de navigation dont vos sujets jouissent au milieu des troubles qui agitent l'Europe, a augmenté leur Commerce de beaucoup au-delà de ce qu'il a été depuis plusieurs aunées. Une telle preuve solide d'amitié & de modénées. Une telle preuve solide d'amitié & de modénées du moins ne doit-il pas être permis aux Négocians, qui ont été si prompts à se plaindre de

l'An-

des Princis &c. Novemb. 1759. 379 l'Angleterre, de tomber dans des excès, qui auroient dû justifier l'examen le plus rigoureux de leur conduite: aussi Sa Majesté n'a aucun doute que leurs Hautes Puissances n'y portent toute l'attention possible.

Qu'il me soit permis, HAUTS ET PUISSANS SE-GNEURS, de rappeller à votre souvenir que dans le cours de la présente guerre, le Roi s'est quelquesois adressé, par mon Ministère, & à Vos Hautes Puissances & à leurs Ministères au sujet des transports, qui se faisoient pour le service de la France, par les Forteresses de la République, pour envahir ses Etats; & que si Sa Majesté a passé sous silence un grand nombre de ces complaisances pour ses ennemis, elle n'y a pas été moins sensible; mais elle a mieux aimé soussir elle-même que d'augmenter les embarras de ses voisins, ou d'étendre le feu de la guerre.

Dans plus d'une occasion la Cour de Vienne même s'est employée auprès de Vos Hautes Puissances & s'est servie de son nom pour faire passer munitions de guerre & de bouche pour les troupes Françoises, sous le masque du Traité de Barrière, qu'elle n'observe plus; & après avoir mis la France en possession des Ports d'Ossende & de Nieuport en contravention maniscste de ce Traité, & sans aucun égard pour les droits que Vos Hautes Puissances & le Roi mon Maître ont acquis dans ce même Traité, au prix de leurs trésors & du sang de leurs Sujets, au prix de leurs trésors & du sang de leurs Sujets. Il est notoire que ce Traité n'a jamais été fait pour servir la France contre la Grande-Bretagne.

Le soussigné se flatte que l'équité de Vos Hautes Puissances, & le cas qu'elles sont de l'amitié du Roi mon Maître, les mettront bientôt en état de tranquilliser Sa Majesté par les sages mesures qu'estes prendront, que rien ne se fera par l'apas d'un gain particulier, qui puisse porter préjudice à la cause du Roi, & aux Traités qui subsistent entre Sa Majesté &

elles.

Fait à La Haye le 28. Septembre 1759.

Par les dernières Lettres d'Angleterre venues en Hollande, & publices deja dans les nouvelles publiques, en annonce les François austi infortunés dans l'Inde qu'en Amérique. Voici ce qu'elles portent, « Mr. de Lally, Général or des troupes Françoiles dans ce pays, s'est présenté devant Madras le 3. Décembre 1758. Ses troupes confistoient en 2000 Européens & en un plus grand nombre de Cipayes. Peno dant 66 jours il a poulle le siège avec vigueur on fans fruit. Deux forties que les affiègés ont sa faites, lui ont couté 1800 hommes tués, bleffes, on faits prisonniers. Mr. de Buffy, on Commandant en second, a été du nombre des morts. Le Comte d'Estaing, Brigaso dier-General, a été fait prisonnier. Enfin » Mr. de Lally a levé le siège & il est retourso né à Pondichery. Sa retraite a eu tous les inso convéniens d'une défaite. Il a abandonné 70 pièces de canon & quatre mortiers, la » plus grande partie de ses bagages & des armes. Il a fait enterrer les munitions & pro-20 visions, ne pouvant les emporter. Il a fini » par se démettre du Commandement de l'Armée. Madras avoit reçu d'Europe 600 hom-30 mes du Régiment de Draper pour renforcer » sa garnison. La perte des assiègés n'a été que a de 28 Officiers & d'environ 600 soldats, so tant Européens que Cipayes tués. C'a été le 14. Février que le siège a été levé. Le Major Lawrence est parti avec mille hommes de so troupes reglées & un plus gros Corps de so Cipayes, pour une expédition importante. » Nos Généraux ne se promettent pas moins 55 que d'attaquer Pondichery. L'Amiral Pocock so a été renforcé par deux Vaisseaux de guerre o venus

des Princes &c. Novemb. 1769. 227 venus d'Europe; il cherche l'Escadre Fran- ce coife. Les Vaisseaux de la Compagnie partis ce des Ports de l'Anglererre l'année dernière, ce sont arrivés à leurs destinations. Elle attend ce quatre Vaisseaux de ses Etablissemens dans « l'Inde, outre quatre autres, qui reviennent « de la Chine par le Brefil. Un autre de fes ce Vaisseaux nommé le Narwick s'est emparé « d'un Navire François richement chargé, allant « de Pondichery à l'Isle de Bourbon. »

Toutes bonnes nouvelles, mais tempérées par une autre que les Anglois ne desavoiient point, & qui est que les Armateurs François de la Martinique se sont emparés d'un Convoi Anglois de 47 Navires chargés de provisions & de marchandises, dont la prise est estimée près d'un million de liv. sterlins; & que le Capitaine Thurot, François, malgré la vigilance de la nombreuse Escadre qui est à la hauteur de Dunkerque, a passé à travers la nuit du 17. au 18. Octobre, pour aller faire son coup de main.

On apprend de Bruxelles que Mr. Molinari, Nonce du Pape dans les Pays-Bas, paroit destiné à la Nonciature de Vienne, pour être, dit on,

remplacé par Mr. Trajetto - Caraffa.

ARTICLE V.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ALLEMAGNE, depuis le mois dernier.

E Château de Marpurg ayant capitulé le 11. Septembre, la garnison Françoise, composée de 39 Officiers & de 118 tant Bas Officiers que Soldats, en sortit le 12. prisonnière de guerre, sans armes, sans artillerie, ni munitions, fous nombreuse escorte & aux conditions de ne servir que lors de son échange. Après

la prise de ce Château, le Prince Ferdinand de Brunswich s'est approché de l'Armée Françoise. en retirant des troupes qu'il avoit fait avancet vers Amenebourg fur la rive gruche de la Lahne, & il est venu en plusieurs marches camper à Jasboden, où il s'est arrêté pendant quelques jours. Ses troupes legères ont été du côté d'Hohensolms & de Blasbach. Cette position détermina les Maréchaux d'Errées & de Contades à former un Camp entre leur grande Armée & la Réserve de Mr. de Broglie. Mr. de Beaufremont fut camper sur les hauteurs entre Klein-Linnen & Giessen avec deux Brigades d'Infanterie & deux Régimens de Dragons. La marche des Alliés se faisoit pour lors sur la rive droite de la Labne en descendant, ayant jetté deux ponts auprès de Lollar, & posté leur gauche à la montagne de Kirchberg. Leur droite tiroit fur Crumback, & ils avoient des Corps plus avancés vers Fetzberg; ce qui porta les deux Maréchaux à rapprocher le Corps de Mr. de Beauffremont à leur gauche, & d'ordonner à Mr. de Broglie de le placer dans son Camp avec une partie de sa Réserve, laissant seulement une Brigade d'Infanterie & quelques Régimens de Hussars & Dragons vers Wetzlar; ordre qui fut exécuté le 18. Septembre au matin. Les Alliés campoient ce jour-là partie du côté d'Altembourg, partie en-deçà de Wetzlar fur le chemin de Francfort, & le reste entre Wetzlar & leur Camp, avec un pont qui se construisoit à 600 pas au dessous de la Ville. Mr. de Broglie, pour les obliger d'aller passer la Labne plus bas, fit attaquer sur le champ les troupes legères qui étoient vis- à-vis endeçà; & comme ses mouvemens ne pouvoient Tour

des Princes &c. Novemb. 1759. 383 leur être cachés, celles qui y étoient postées se retirerent précipiramment. L'attaque se fit des trois portes de Wetzlar; on les brisa à coups de haches, & l'on ne trouva plus d'ennemis dans la Ville. Au moment de l'entrée. Mt. de Broglie accourut avec une suite nombreuse d'Officiers pour prévenir le desordre que les troupes legères auroient pû causer. La Chambre Impériale vint en Corps le remercier de ses soins. Elle en fic autant à Mrs. les Maréchaux pour n'avoir pas mis d'abord une garnison dans la Ville. Les Allies ont été pousses jusqu'à une demie lieue de l'autre côté de la Labne. Leur pont abandonné a été brulé. Les Marech ux étant arrivés à Wetzlar, posterent Mr. de Waldemer dans une trouée de Bois à peu de distance de cette Ville avec les six Bataillons de la Brigade Suisse, deux Régimens de Dragons & deux de Hussars, laissant la Réserve dans la position qu'elle avoit prise en conformité de leur ordre de la nuit.

Pendant cette affaite de Wetzlar la plus grande partie de l'Atmée du Prince Ferdinand fit un mouvement par sa droire & un Corps considérable alla camper à Feltzberg & Kleuberg, d'ou se découvroit son grand Camp qui avoit alors sa droite tirant sur Kleuberg à une distance de demie licüe, & sa gauche appuyant à Weismar à peu de distance de là Lahne. Le 19, le Prince Ferdinand sit marcher son Armée par sa droite jusqu'à la hauteur de Kuntzbach, laissant ce Village en avant & celui de Rodheim en arrière. Il établit dans ce dernier son Quartier-Général. Il poussa en même tems le Corps du Prince de Bevern sur les hauteurs d'Hermanstein, & celui de Mr.

de Wagenheim sur l'Abbaye d'Altenbourg. La Dille séparoit les deux Corps qui n'étoient qu'à une demie lieüe de Wetzlar. Sur ce mouvement Mrs. les Maréchaux firent camper leur Réserve à la vûë de cette Ville. Le Corps de Mr. de Beauffremont la remplaça dans le Camp de Klein-Linnen. Le même jour le Colonel Luckner des Hannovriens, foit de 1500 hommes, s'étant avancé pour inquiéter les fourages, le Duc de Bioglie le sit suivre par dix Compagnies de Grenadiers, 300 Dragons & 300 Hustias. Il s'y passa une escarmouche assez vive, dans laquelle Mr. de Luckner repoussé su fourage.

Le 22. l'Armée Françoise se porta, pour la plus grande partie, sur les hauteurs de Klein-Linnen, où les Maréchaux établirent leur Quartier - Général. Depuis ce jour jusques aux derniers de Septembre, on croyoir comme inévitable une nouvelle Bataille générale par la proximité des deux Armées; mais elles n'ont fait que s'observer & s'épier, sans qu'il en fût arrivé que quelques coups de la petite guerre dans les fourages, qu'il falloit aller chercher au loin, & qui sont rares dans ces cantons. Mrs. les Maréchaux ont tâché de prévenir par leurs positions la nécessité de cette Bataille, & ils y sont parvenus, malgré la difficulté de n'être pas mis en défaut par un Prince vigilant, actif, tel que le Prince Ferdinand, & qui étoit à portée de leur donner de l'inquiétude de bien des côtés. Ses troupes legères n'ont pas laissé, dans ces circonstances, de pousser par Linbourg, Selters, Montabaur, Ahrenberg & Rothenhanen jusqu'à trois quarts de lieues de Coblence; ce qui a jetté l'allarme dans ces quartiers.

des Princes &c. Novemb. 1759. 385 tiers, jusques-là que les habitans de la campagne se retiroient avec leurs meilleurs effets, & que l'Electeur de Treves se disposoit à se rendre de Coblence à Treves. Mais Son Altesse Electorale avant été informée à tems du petit nombre & de la qualité du Corps Hannovrien qui s'étoit avancé vers la Forteresse d'Ehrenbreitstein, lieu de sa résidence ordinaire, elle est demeurée à Coblence. Un Bataillon du Régiment François de Lôwendahl s'étoit jetté dans cette Forteresse qui est des mieux fournie de munitions, & y a renforcé les troupes Tréviroises; de sorte que la crainte d'une surprise. pour cette importante Forteresse, fut d'abord dissipée. Le Colonel Luckner conduisant le Corps qui s'y est présenté, la fit sommer, & fur le refus qui lui fut fair, il se retira. La contenance des Maréchaux d'Etrées & de Contades, & leur vigilance fur la course du Colonel Luckner, ont décidé la retraire de l'Armée Hannovrienne, puisque le Prince Ferdinand ayant manqué d'ailleurs l'exécution d'un projet qu'il avoit formé de beuler un gros magazin des François à Friedberg, & de coupet à leur Armée (a communication avec Francfort. Son Alt. Sérénissime a levé le 27. après midi. les deux Camps qu'elle avoit à vûë de Wetzlar, & s'est remise en marche par le même chemin. qu'elle étoit venuë. C'est-a-dire, que la marche d'un Corps qu'elle avoit détaché de son Armée, & qui avoit donné de l'allarme à Francfort, avant été découverte, 7000 hommes partagés en deux troupes l'ont fait replier avec précipitation.

Le Corps de troupes Saxonnes joint à l'Arnnée Françoise, & qui devoit retourner en A a 3 Saxe, Saxe, est encore à Francfort. Leypsig repris pat les Prossiens est cause que leur marche est retardée.

Munster continue d'être occupé par les François. Le Marquis d'Armentieres, campé devant cette Ville, s'en est retité après avoir trouvé moyen d'y faire entrer un grand convoi de toutes sortes de provisions, & tiré du Comté de la Marck cent mille écus de contribution avec des livraisons de toute espèce. Octobre il étoit à Nottelen, le 4. à Coesfeldt, enfin le 9. à Beckum. Ce jour - là & le 13. il donna ordre d'une marche, qu'il révoqua ensuite. Le Général Imhoff profitant de son éloignement, s'est de nouveau présenté devant Munster qu'il bloque, & y ayant reçu un renfort de quelques Bataillons Anglois, il détacha la nuit du 12. au 13. trois cens hommes qui vouloient surprendre Dorften, ou Mr. d'Armentieres avoit fait entrer 1 50 Miliciens; mais ceuxci s'en sont retirés à tems. Le Quartier-Général de Mr. d'Imhoff est à Dickbourg. Il paroit constamment des mouvemens de Mr. d'Armentleres, que sans se commettre avec lui, ses instructions sont de conserver Munster, qu'il a des mieux approvisionné. Au reste l'Armée des Alliés campe constamment dans le voisnage de Gieffen près de Grosdorff, où le Prince Ferdinand a son Quartier. Général : celui de l'Armée Françoise est à Anroth; & jusqu'au 15. il ne s'y est rien passé de fort remarquable, si l'on en excepte quelques escarmouches; ce qui annonce les prochains quartiers d'hiver pour l'une & pour l'autre. Le Duc de Broglie, qui est alle à sa Cour, ensuite d'un ordre, en est attendu de retour avec des arrangemens proportionnés

des Princes &c. Novemb. 1759. 387 portionnés aux circonstances pour ces quartiers à fixer dans la Weteravie. Il a avec lui des

Aides de Camp Généraux.

Ces Armées au nombre de cinq, sans les Corps séparés & celui des Suedois en Poméranie, ont un tel ensemble d'opérations qu'on ne peut guères rapporter quelque choie de l'une, sans faire en même-tems quelque récit de ce qui s'est passé dans une autre. Quoique les événemens qu'elles présentent pour ce moisci, ne soient point de ces Batailles sanglantes, leurs manœuvres & leurs marches ne laissent pas d'être assez remarquables; car malgré la saison avancée, on ne voit nullement qu'elles conduisent aux quartiers d'hiver : & d'ailleurs on ne peut pas non plus se figurer qu'il s'en présentera dans le reste de cette saison aucune Bataille générale, tant il paroit qu'en s'observant de tous les côtés , on ne cherche qu'à l'éviter. Voici donc ce qu'il est question de mettre sous les yeux de nos Lecteurs. On ne fera qu'y donner un narré succint des principaux mouvemens de ces Armées & de ce qui en est résulté.

Leypsig, cette Ville infortunée, épuisée, se retrouve par les circonstances des marches de ces Armées, sous la domination des Prussiens. Le 13. Septembre à neuf heures du matin ils s'y présenterent inopinément vis à vis des portes, s'emparetent des postes extérieurs, qui n'étoient gardés par aucunes troupes de la garnison, & envoyerent un Officier accompané d'un Trompette, sommer le Commandant de livrer la Place. Ils surent conduits les yeux bandés chez le Comte de Hohenlohe, qui demanda à capituler. Après cinq différens messages

ges & autant de réponses, on convint réciproquement qu'à cinq heures du soir toute la garnison, composée d'environ 600 hommes se rendroit prisonnière de guerre avec armes & bagages. Ensuite deux Bataillons de Grenadiers Prussiens & autant d'Escadron de Hussars entrerent tambour battant dans la Ville par la porte Saint Pierre, formerent sur la grande Place un cercle, où les Corps de garde eurent ordre de se trouver & d'y mettre bas les armes; ce qui a été exécuté. Les exactions y ont d'abord recommencé par la demande de sommes exorbitantes. Les Magistrats ont protesté, qu'après toutes celles qui en avoient été déja tirées, il n'y avoit plus qu'impuissance: on les a menacés des arrêts; ils ont tenu ferme en renouvellant leurs protestations, & avant député vers le Roi, on les a emprisonnés. La Députation n'ayant rien opéré, & la prison continuant, ces Messieurs ont montré de la foiblesse; ils ont offert une partie de la demande. Les Prussiens ont insisté pour une somme plus forte: ils y ont passé. Cent mille écus ont été promis & livrés. Nouvel encouragement donné aux Prustiens pour achever d'abimer Leypsig, ou la Foire de Septembre n'a eu, pour ainsi dire, qu'une lueur de Foire. Le Général Wunsch, qui l'a reprise, n'y a laissé que 500 hommes de garnison, & en partie le 14. pour se réunir avec le Général Finck. Ses ordres donnés au Commandant qu'il a mis dans cette Ville, & que le Magistrat a dû appuyer, furent que personne n'en sortiroit sans passeport Prussien; qu'à la moindre allarme le Bourgeois devoit se renfermer dans sa maison, & que tous ceux qui ont acheté des armes Prussiennes des troudes Princes &c. Novemb. 1759. 389
pes de l'Empire, les devoient livier gratis au Commandant, sous peine de cent écus d'amende. Quant à Dresde, après la sortie des Prussiens de cette Capitale de la Sane, la Famille Royale en sortie aussi, mais ce ne sur que pour prendre l'air à Tôplitz. Elle y revist le 11. Septembre, avec intention d'y rester pour la consolation des habitans. Mais il a paru plus convenable que Leurs Altesses Royales se retirassem à Prague, pendant qu'on travailleroit à rendre à Dresde son ancienne sorme. Elles sont présentement dans cette Capitale de la Boheme.

Passant aux Armées, le Quartier Général de celle de l'Empire aux ordres du Prince Palatin de Deux - Ponts, qui a réduit le Comte de Schemetteau à capituler pour Dresde, fut mis le 10. Septembre à Notnitz. Le Général Hadick y est arrivé le même jour avec son Corps. Les Généraux de Palfy & Vehla allerent en mêmetems joindre la grande Armée du Maréchal Comte de Daun. Le Général Brentano étoit ce jour-la à Meissen, le Général Ried à Doblen. le Général Kleefeld à Hernsdorff, le Général Weczey a Hoff; le Général Luzinski est revenu le 12. de Sondershausen à Naumbourg, & le Général de St. André est rentré en ligne dans l'Armée Impériale Autrichienne. Le Prince de Deux-Ponts, accompagné du Général Haddick , alla le 15. à Teutschnitz s'aboucher avec Mr. le Maréchal de Daun, qui étoit pour lors à Lohfa, à quatre lieues de Bautzen, & de retour le lendemain au motin, Son Alt. Sér. ordonna au Corps du Général Haddick de se porter en avant jufqu'à Nossen.

Une marche habile mais forcée du Prince Henri de Prusse, de Sagan à Lauban, a donné aisance

aisance au Roi son frère qui en étoit coupé. Le Marquis de Ville de l'Armée Impériale & Royale Autrichienne ne pouvant pas se soutenir à Gorlitz, où il étoit avec le Corps à ses ordres dans les premiers jours de Septembre, fut obligé de marcher à Bautzen; ce qui découvrant la Boheme, nécessita le Maréchal Comte de Daun, que nous laissâmes le mois passé à Sorau, à faire une marche de cet endroit sur Lobsa, laquelle il avoit projettée sut Callan. Son Armée, fut le 13. à Teichnitz. Le Général Beck vint le même jour à Zittau, Mr. le Maréchal pousfa d'abord 200 Cavaliers à Kittlitz, & avec un renfort qui les joignit, ils furent le 14. à Reichenbach. Le Corps de Mr. de Ville se joignit à l'Armée le même jour & en fit la Réserve; & ce Général incommodé partit pour Prague, d'où il est revenu quelque - tems après rétabli. Le soir le Prince de Deux-Ponts, le Général Haddick & le Général Romanzow arriverent au Quartier-Général, où ils affisterent le lendemain à un grand Conseil de guerre, dont le résultat fut d'envoyer dès le soir cinq Régimens de Cavalerle & autant d'Infanterie pour renforcer le Corps du Général Laudohn à Guben où il étoit avec l'Armée Russienne, & marcher conjointement en Silesie. Cette marche effectuce, & le renfort avant joint Mr. de Laudohn, l'Armée Russe s'est mise en marche le 18. vers la Silefie.

Le Roi de Prusse a reglé ses mouvemens en conséquence. Le 16. Septembre Sa Maj. partit de Waldau avec son Armée pour suivre son ennemi, & le 18. elle établit son Quartier-Général à Cottbus. Le Prince Henri agissant aussi de son côté, Son Alt. Royale a marché

des Princes &c. Novemb. 1759. 391 avec son Armée à Sorau , de-là à Gorlitz, puis à Lauban; ce qui a porté le Maréchal de Daun à diligenter sa marche vers Bautzen, & le Roi à détacher le Général Finck avec un Corps pour se joindre vers Dresde à celui du Général Wunsch. Cette jonction a été effectuée. Le Roi décampa le 19. de Cottbus, & poursuivit sa marche sur Spremberg, mais sans négliger Berlin de précautions; car cette Capitale qui a tecu le 20. un grand renfort de garnison, & ses environs ont été tellement garnis, que les troupes des deux Impératrices n'ont pas jugé. malgré les avantages remportés de la Bataille meurtrière de Kunnersdorff, devoir s'en approcher de plus près que des postes où nous les marquames dans notre dernier Journal.

Le Général de Haddick, auguel nous retournons, étant allé le 15. à Ober Eyla, l'Armée de Meissen, d'Empire marcha après lui. Le 19. les deux Armées combinées se trouverent à portée du Général Finck, Prussien, détaché de l'Armée du Roi avec un Corps nombreux. Ce Corps & celui du Général Wunsch réiinis, marcherent conjointement vers Dresde. A leur approche le Général Kleefeld, des troupes de l'Impératrice - Reine, se retira d'un poste qu'il avoit à Dobeln, & le Général Haddick quitta une bonne position qu'il avoit prise près de Rottschimberg. Son arrière garde fut canonnée, mais sans perte. Les Prussiens allerent d'abord se camper à Teutschen Lobra, ensuite à Corbitz, où le Général Haddick, qui dans cet intervalle avoit tiré à lui partie de l'Armée d'Empire, tenta le 21. le succès d'une atraque. Dès la veille il s'avanca à Miltitz dans le dessein de tomber sur le flanc-droit des Généraux Finek

& Wunsch. L'Armée d'Empire & le Corps des Autrichiens se trouvent le 21. aux divers points dont les Généraux étoient convenus. Un brouillard épais qui s'étoit élevé à la pointe du jour étant tombé vers les neuf heures, les Prussiens en purent découvrir la position; & voyant que leurs postes avancés alloient être chargés, ils firent avancer du canon, & détacherent du monde pour soutenir le Village de Partsdorff. que Mr. de Macquire, avancé la veille au grade de Général d'Infanterie, devoit emporter, mais dont il chargea le Général Muffling. Celui ci s'en acquitta de façon queles Prussiens, malgré toute réfistance, en furent délogés. Mais ayant fait avancer plus de troupes & beaucoup de canons, la canonnade devint bientôt générale sur tout le front. Le Général Ried avança par Taubenheim & Ullendorff, repoussa leurs postes avancés. Le Prince de Stolberg, Lieurenant-Général, se rendit maître du Village de Riemsdorff, & renversa ceux qui venoient pour l'en déloger. Cependant la canonnade duroit sans relâche avec beaucoup de vivacité, & l'on perdoit du monde des deux côtés. Le Général Haddick eut l'ordre pour lors de se porter à l'attaque vers le Général Commandant. Pour la former il avoit déia fait avancer le Général Brentano, soutenu par les Généraux Weczey & Loss, pendant que lui même suivoit avec tout son Corps. Cette disposition fit changer celle des Prussiens. Ils opposerent à cette nouvelle arraque tout le Corps du Général Finck, lequel s'avança sur le Général Brentano avec tant d'impétuosité qu'il fit plier ses troupes; mais le Général Lamberg, qui fut détaché tout de suite avec les deux Régimens d'Infanterie de Marshall

des Princes &c. Novemb. 1759. 393 hall & de Giulay, arrêta l'ardeur & remit l'affaire jusqu'à ce que le Prince de Lobkowitz, arrivé avec le Régiment Cuiraffier de Modene & cinq Compagnies de Carabiniers commandés en réserve, chargea une parrie de la Cavalerie Prussienne, la chassa, tomba ensuite sur l'Infanterie qui étoit aux mains avec les Impériaux, la renversa en partie, mit l'autre en fuite, & l'obligea d'abandonner ses canons. En même - tems le Comte de Schallenberg, Lieutenant - Général, se jetta avec le reste de la Cavalerie Autrichienne sur celle des Prussiens qui s'avançoit pour soutenir & dégager cette partie de leur Infanterie, & elle fut pareillement renversée & chassée en déroute. On n'en put faire davantage à cause de la nuit qui survenoit. Les Pruffiens en profiterent. S'étant remis, ils changerent si avantageusement de pofition à deux miles de leur ancien Camp, qu'on ne pouvoit les y attaquer le lendemain sans risquer beaucoup. L'Armée d'Empire & le Corps Autrichien resterent la nuit du combat & tout le lendemain sur le champ de Bataille & dans les postes occupés sur les Prussiens. Il n'v eut que le Corps du Général Haddick qui fit vers le midi un mouvement par sa droite sur Taubenheim, pour se rapprocher de son Armée & s'y joindre en cas de besoin. reste, les troupes Impériales & Royales ont combattu avec valeur, en soutenant une canonnade affreuse, qui dura sans relâche depuis les neuf heures du matin jufqu'à fept du foir. Tous les postes qu'elles ont attaqués ont été forcés & soutenus. Tous les Généraux, en commençant par les Chefs, ont donné des marques 394 La Clef du Cabinet
marques d'intelligence & de valeur dans cette
action.

Le 23. le Prince de Deux Ponts revint occuper le Camp qu'il avoit quitré le 20. L'Armée y est restée le 24. & le 25. Son Alt. Sér. a fait seulement quelques nouvelles dispositions dans les postes avancés, en conséquence de celles des Généraux Finck & Wunsch, qui ont perdu près de 2000 hommes dans la journée du 21. en mo ts, bleffés, prisonniers & déserteurs. La perte de l'Armée combinée y a été de 414 morts, de 1118 blessés avec 1021 égarés ou perdus, & 832 chevaux tués, bleffes & perdus. On a pris aux Pruffiens deux canons de trois livres, un de six liv. , c Obus de 12 livres & un de 7, quatre chariots de munitions, chacun à quatre chevaux, 135 boulets de canon & de cartouches de 12 livres & un Etendart.

Tel est l'événement de ce combat, donné par les Autrichiens. Une rélation Prussienne différe dans les détails. Après en avoir donné d'affez embarraffés, & qui attribuent l'avantage aux Généraux Finck & Wunsch, cette rélation avoue cependant que les troupes Prussiennes ont dû plier à la fin, & que leur perte est de plus de 2000 hommes. C'est une conviction du dessous qu'elles ont eu. Aussi l'Armée d'Empire a repris son ancien Camp de Notnitz dans le voisinage de Dresde, & par le succès de son combat, elle a garanti cette Capitale & une bonne partie de la Saxe de se retrouver sous la puissance de la Prusse. Elle est pour le plus grand nombre actuellement dans Drefde, dont elle fait une Ville forte. Quatre cens canons font déla disposés sur les remparts & dans les ouvrages,

des Princes &c. Novemb. 1759. 395 Ouvrages, & par les travaux qu'on y fait 12 mille hommes ne seront pas de trop pour la défendre. C'est la garnison qui y sera vraisemblablement pendant l'hiver.

Dans les premiers jours d'Octobre le Prince Henri avoit ses postes avancés à Zabeltitz, près de Groffenhayn; voisinage qui annoncoit une Bataille : mais le Général Haddick étant entré dans Meißen, abandonné par les Prussiens, & le Maréchal de Daun marchant avec son Armée après cette espèce d'avant-garde, sans que le Prince se mit à fortifier son Camp, on n'en pouvoit présumer autre chose si non que le reste de la campagne se passeroit de son côté en chicanant pour quelques quartiers dans la Saxe. Le Prince de Deux-Ponts à établi le fien dans la Friderichstadt, Fauxbourg de Dresdes ses troupes legères ont passé l'Elbe, les Généraux Kleefeld & Weczey étoient le 10. Octobre entre Meissen & Dobritz , le Genéral Ried à Frischau , les patrouilles poussoient jusqu'à Großenhayn, & le Général Beck étoit à Bautzen pour couvrir Gorlitz.

Ce qui a précédé du côté de l'Armée Impériale & Royale, ce qu'on vient de raporter, est que le 23. Septembre le Maréchal de Daun marcha fur Reichenberg & Landscron au Prince Henri, qui étoit à Gorlitz; qu'après avoir reconnu l'ennemi. Son Excellence disposa l'attaque pour le lendemain, mais le Prince décampa la nuit & se retira précipitamment sur Soran; que de gros détachemens envoyés à la poursuite ont fait beaucoup de prisonniers & pris des bagages ; que toute l'Armée Impériale & Royale les suivant, le Prince se replia sur Rothenburg où il passa la Neiss le 24., & que

par une marche forcée de deux jours & deux muits il vint à Hoverswerda, où il surprit le Général Vehla avec quelque monde, le fit prifonnier & l'envoya à Magdebourg. Son Altesse Royale comptoit, sans doute, dans cette marche forcée gagner d'avance sur le Maréchal de Daun, entrer avant lui en Saxe, surprendre Dreide, ou accabler l'Armée d'Empire, dont la défaite auroit été suivie de la reddition de la Place; mais son dessein fut pénétré & le coup prévenu : Mr. le Maréchal forçant pareillement de marche arriva le 27. à Bautzen, d'où il se trouva à portée de faire tête au Prince Henri de tous les côtés. Le 29. son Armée passa l'Elbe sur trois ponts à la vûc des remparts de Dresde, & elle a été placée sur trois lignes dans un Camp près de Kesselsdorff, le Quartier Général à Pesterwitz à une lieue de Dresde, ou l'on attend les deux Princes Royaux & Electoraux Albert & Clement, qui, dit-on, pour leurs premières armes, acheveront la campagne dans l'Armée Impériale & Royale. Les deux Armées d'Autriche & d'Empire sont parlà autant que jointes. Le Général Finck des Prussiens, pour ne pas être écrasé par ces forces, s'est retiré à Belgern en avant de Torgau, pour y attendre le Prince Henri, qui ayant aussi passé l'Elbe le 2. Octobre, a joint ce Corps avec fon Armée.

Quant à l'Armée Russienne, elle a quitté le Camp de Guben, & ce fut pour lors que le Maréchal de Daun envova de la sienne par Spremberg le renfort d'Infanterie & de Cavalerie, dont on a fait mention, & qui la joignit à Christianstadt. Comme par cette jonction il ne paroissoit plus douteux au Roi de Prusse,

des Princes &c. Novemb. 1759. que les troupes combinées des deux Impératrices ne marchassent pour former le siège de Glogau, Sa Majesté crut devoir les prévenir. Il hâta tellement la marche des siennes, qu'elles arriverent le 21. Septembre à Sagan & le 22. à Neustadtel, pendant que les Russes, qui avoient un chemin plus court à faire, n'arriverent le même jour que jusqu'à Freystadt. Le Roi en devançant ainsi son ennemi, l'obligea de se détourner sur Newsalze, où il passa l'Oder. Il fut hatcelé dans ce passage & incommodé par une vive canonnade, qui ruina un des ponts qu'il y avoit jetté. De Neusalze l'Armée Russe prit le chemin de Kutlow; mais le Roi toujours fertile en ressource, & prévenant encore ici son dessein, marcha droit à Zerbow, & se choisit une position si avantageuse, qu'elle compte d'y couvrir tout à la fois la Ville de Glogau & le reste de la Silesie. De-là le Comte de Solcikoff, Commandant en chef de l'Armée Russienne, voyant toute disficulté à exécuter son projet, se rabattit sur Gorka & Fraustadt, Places frontières de la Pologne, ou nous nous arrêterons julou'à un autre mois.

Passant de ces Armées à celle des Suedois en Pomeranie, elle a très-bien concouru jusqu'à la fin de Septembre au plan d'opérarions concerté, pour ôter au Roi de Prusse ses communications avec la Mer Baltique. La prise que les Galères Suedoises ont faites après la prise d'Ukermunde, n'est pas de quelques Batteaux seulement, mais de toute l'Escadre que les Prussens avoient dans le Frischhaff, consistant en quatre Vaisseaux, nommés le Roi de Prusse, le Prince de Prusse, le Prince de Prusse, en B b quatre

Succès des opérations de l'Armée Suedoise en Pomeranie,

quatre Galères appellées le Neptune, le Mer? cure, le Mars, le Jupiter avec une Chaloupe. Le tout étoit monté de cent dix pièces de canon, tant de gros que de petit calibre, & avoit à bord une grande quantité d'armes, de munitions de guerre & de bouche. Outre 114 hommes de troupes de terre pris en cette occasion, il y a un Capitaine, sept autres Officiers de différent grade, fix bas-Officiers, quatre Chirurgiens, un Tambour & huit Canonniers, auxquels il faut ajouter huit Capitaines, sept Capitaines en second, 66 bas Officiers de troupes de marine avec 280 Matelots. Cette capture n'a couté la vie qu'à 13 hommes, & six ont été bleffes d'une caque de poudre, qui fauta en l'air par l'effet d'un canon qui y mit le feu.

La conquête de l'Isle de Wollin où les Prussiens s'étojent retirés, a suivi celle du Fort d'Ukermunde, qui a conduit à la prise de l'Isse d'Usedom, mais après une attaque qui a trouvé de la résistance pendant une heure & demie, assez opiniatre pour que le Comte de Fersen doutat du succès; mais l'issue d'un combat assura encore la Place à ce Général Suedois. Wollin fut prise le 16. Septembre avec 31 Officiers, un Auditeur & 616 Soldats y compris les bleffes, sans ceux qui ont été faits prisonniers dans un retranchement au delà du pont. Les Prussiens ont d'ailleurs beaucoup perdu, tant avant qu'après l'escalade des murs de Wollin. La perte des Suedois y a été de 95 morte & blesses, parmi lesquels il y a un Lieutenant-Colonel, un Capitaine & quatre Lieutenans dans le nombre des derniers. Les Suedois, rendus maîtres des deux Isles & des trois embouchures

des Princes Ge: Novemb. 1759. 399 bouchures de l'Oder, ont tenu un tems le Cercle de Randan sous contribution jusques aux portes de Stettin : ils étoient partiges en deux Corps tenant leur position dertière Puffeit alens Mais le Général Manteuffel, que le Roi de Prusse a détaché de son Armée, pour atrêter les progrès des Suedois dans la Pomeranie y a réuffi en partie. Ce Général forti de Berlin le 21. Septembre, a délogé le 28. les Suedois de la Ville de Prentzlow. Le 29, les Husfars de Belling ont culbuté un de leurs postes avancés de quarante Dragons & en ont fait quinze prisonniers. Le 10. le Régiment de Hoerdt devoit attaquer un poste plus confidetable: mais faute de canons il fur obligé de le retirer avec perte de 30 hommes tués & bleffes. Le même jour un Parti de la Garnison de Stettin eut une escatmonche avec un Parti Suedois à Zarentin, à une lieue de Paffetvalch, & amena 41 prifonniers à Stettin. De ces escatmouches . l'Armée Suedoife craignant d'être attaquée, s'est retranchée dans un Camp avantageux près de Pallewalck, & elle a fait revenir tous fes détachemens, en abandonment la houvelle conquête de Wollin. De forte que si les Suedois ont fait quelque coup, c'a été par le peu d'opposition qu'ils ont trouvé depuis la Bataille des Russes à Kunnersdorff, que le Roi de Prusse avoit retiré à lui le Corps de six Bataillons & fept Efcadrons aux ordres du Général Kleist, pour en incorporer quatre Bataillons dans son Armée, pendant que le reste fut detaché en Saxe au Commandement du Général Wunfch.

Voilà un natté succint de ce que présentent

les diverses Armées qui tiennent encore la cam?

pagne.

Celles de l'Impératrice-Reine & de l'Empire s'employent à conserver la Saxe. La première étoit au 15. Octobre entre Oscharz & Weyde; la seconde, comme on l'a dit, tout près de Dresde; celle du Prince Henri d'environ 50000 hommes, entre Strehlen & Torgau, occupant un espace d'environ deux miles d'un terrein tout coupé de bois, de fossés, de marais & de retranchemens. On fait de Dresde une Place d'armes. Le Baron de Marshall, Felt-Maréchal qui a si habilement désendu & confervé Olmutz, en a pris le Commandement; il y employe aux fortifications mille hommes de

la garnison, & mile autres ouvriers.

Les Etats d'Allemagne, excepté le fleau de la guerre dont une partie considérable est frappés, n'ont rien de fort remarquable. Ceux du Nord également. En Suede il regne une fièvre maligne, qui, au commencement d'Octobre avoir déja emporté plus d'un quart des habitans de Stockholm. Cette maladie qui a passé en Dannemarc, met en défaut toute la science des Médecins. Elle n'est cependant pas contagieule. En Russie, on ne parle nullement d'un Traité qui seroit sur le tapis entre cette Couronne & celle de la Grande - Bretagne, mais au contraire de continuer les opérations guerrières jusqu'à ce que la paix générale soit rétablie en Allemagne sur un pied solide. Les Généraux de l'Armée de Sa Majesté Impériale Czarienne ont tous reçu des marques sensibles de la parfaite satisfaction que cette Souveraine a de leur conduite pendant le cours de cette campagne, & sur tout de la bravoure qu'ils

des Princes &c. Novemb. 1759. 401 ont fait paroître à la journée de Kunnersdorff. Elle a conféré au Comte de Soltikoff la dignité de Maréchal, au Prince de Gallitzin le Commandement en chef, au Prince Wolkenski le grade de Lieutenant Général, à tous les Officiers de ce rang le Cordon de l'Ordre de Saint Alexandre, & gratifié le Comte de Panin, qui en est deja revetu, du présent d'une Boée enrichie de brillans. En outre Sa Maj, a ordonné que l'on payat à toute-l'Armée fix mois de solde en récompense de ses services, & que chaque soldat fût affranchi durant sa vie de tout travail auquel il est sujet par les Loix du pays. Le Général de Laudohn participe aussi aux générofités de l'Impératrice de Russie, qui lui destine des gratifications proportionnées à son mérite, & des largesses particulières au Corps de troupes qu'il a sous son Commandement, & qui a partagé la gloire de la journée de Francfort - sur l'Oder Le Général - Majot Jeropkin, & le Brigadier Prince Koranski, l'un porteur de la nouvelle de la défaire des Prussiens à Paltzio, l'autre de la victoire remportée sur eux près de Francfort, ont été créés Chevaliers de l'Ordre de Ste. Anne, le premier avec un présent de six mille roubles & le second avec rang de Général - Major. L'Impératrice a aussi gratifié d'un don de deux mille roubles le Lieutenant - Colonel Wolkoff, qui apporta à Petersbourg les Drapeaux & Etendars enlevés aux Prussiens dans le premier de ces combats. De plus, elle a démembré de la Couronne quelques Terres en Livonie pour les céder aux Comtes de Fermer & de Broune, ci devant Généraux en chef de ses Armées, pour être Bb3 par

par eux & leurs successeurs possédées à perpéruité avec tître de plein domaine. Par tous ces dons & toutes ces dignités, on voit combien Sa Majesté Impériale Czarienne est attentive à récompenser le mérite & les services de ses sidèles sujets.

ARTICLE VI.

Qui contient les Naissances, Mariage, Es les Morts de personnes illustres, depuis le mois dernier.

Aissances. Le 23. Septembre Madame la Dauphine accoucha heureusement d'une Princesse à Versailles, au grand contentement du Roi, & de la Bamille Royale.

La Princesse de Ligne, née Princesse de Lichtenstein, est aussi accouchée heureusement d'un fils à Bruzelles le 25, du même mois.

Le 2. Octobre la Princesse Héréditaire de la Tour & Taxis, née Princesse de Wittemberg, a pareillement mis un sils au monde à Ratis-

La Princesse de Gavre est aussi accouchée

heureusement d'un fils le 15. Octobre.

Mariage. Le 20. Septembre le Margrave règnant de Brandebourg Bareith époufa à Brunswich la Princesse Sophie - Charlotte-Marie, fille aînée du Duc de Brunswich. Il y a eu à ce sujet très grand gala à la Cour, & diverses sêtes de très-bon goût y ontété données ce jour & les suivans.

Mores. Chatles - Antoine - Auguste, Due de Schleswig - Holstein - Beck, Major au service

des Princes &c. Novemb. 1759. 403 du Roi de Prusse & Commandant du Régiment de Bredow, Infanterie, mourut à Stettin le 12.

Septembre, n'ayant que 32 ans.

Le 17. mourut à Vienne en Autriche le Comte de Rzewuski, fils du Palatin de Podlachie, Podstoli de Lithuanie, Colonel d'un Régiment de Cavalerie, & Chevalier de l'Ordre de l'Aigle Blanc de Pologne.

La nuit du 18. au 19. du même mois la mort enleva à Varsovie le Courte de Mniszeck, Grand Chambellan de Lithuanie, Lieutenant-Général de l'Armée de la Couronne de Pologne, Chef d'un Régiment de Dragons & Chevalier de l'Ordre de l'Aigle Blanc.

Le Comte Adolphe Armand, Burgrave de Kirchberg, Comte de Sayn & de Witgenstein, Major au service du Roi de Prusse, & Commandant d'un Régiment d'Infanterie, a été tué d'un coup de canon à un combat qui s'est donné

près de Torgau.

Messire Pierre Richadei, Noble Vénitien de la Ville de Bresce en Lombardie, mourut le 8, Octobre dans l'Hôpital de la Charité à Paris, âgé de 69 ans. Il avoit consacré les trente dernières années de savie au service des pauvres dans les Hôpitaux & dans les Prisons de Paris. Son humilité, sa mortification, sa constance dans les fonctions les plus pénibles de la charité Chrêtienne, rendent sa mémoire prétieuse, & le peuple, en courant en foule au tour de son cercuëil, a manisesté l'admiration que ses vertus lui ont inspirée.

Le 18. mourut dans la même Ville & dans la foixante-feixiéme arnée de son âge, le Père Simplicien de l'Ordre des Augustins résormés, connu par son Histoire générale des Maisons

Souve-

404 La Clef du Cabinet Souveraines & des Grands Officiers de la Couronne de France.

Ajoute pour l'article d'Angleterre.

C'est la nouvelle de la prise de Quebec sur les François dans le Canada. On ne s'y attendoit pas à Londres. Mais ce qui a prépaté à la recevoir, c'est l'arrivée à Bristol d'une Chaloupe dépêchée de Boston dans la Nouvelle Angleterre avec des dépêches du Général Wolff pour l'Almirauté. Blies étoient dattées du 7. de Septembre. Le Général y dit ce qui suit. « J'ai ce ruiné les ouvrages de la haute & de la basse qu'on ne l'estimoit; j'espère la réduire dans ce y peu; mais le Général Amherst ne m'ayant pas encore joint, je n'ose frapper sans lui le so detnier coup.

La Corvette le Rodney, atrivée le 14. des environs de Quebec à Portsmouth, a mis à terre le Capitaine Percevald, qui est venu le lendemain à Londres avec d'autres dépêches du Général Wolff & de l'Amiral Saunders du 6. du même mois de Septembre, qui annonçoient les mêmes espérances & pottoient à 17000 hommes bien retranchés l'Armée François rassemblée sous Quebec. Le Général Wolff y donnoit le récit d'une attaque des retranchemens François à Montmorency, le 31. Juillet, qui ne lui réissit point; qu'il fut obligé de se retirer avec perte de 500 hommes, tant motts que blessés; que les retranchemens des François avoient cinq miles d'étendue; & qu'en attendant

des Princes &c. Novemb. 1759. 405 dant le Général Amherst, avec qui il feroit une attaque générale, il faisoit construire des Cazernes dans l'Isle de Coudre & aux environs

pour faire hyverner les troupes.

La dépêche du Capitaine Percevald, & l'avis qui étoit venu de France d'une vigoureuse sortie sur le Général Wolf & d'un ouragan qui avoit dispersé la Flotte Angloise, avis dont nous avons fait usage dans l'article de France de ce Journal, avoit préparé la Nation Angloise à la nouvelle du mauvais succès qu'auroit l'expédition contre le Canada; mais la surprise & la joye lui a été bien plus grande, lorsque dans la nuit du 16. au 17. la nouvelle de la prise de Quebec a rétentie dans toutes les rues de Londres. C'a été, suivant cette nouvelle, le 18. Septembre que Quebec a capitulé, cinq jours après que le Général Wolff eur battu entiétement l'Armée Françoise. Le 17. Octobre au matin le canon de la Tour du Parc a confirmé au peuple cette grande nouvelle; & des l'après midi, une Gazette extraordinaire, publiée par ordre de la Cour, lui a donné la rélation de la Bataille avec les articles de la Capitulation de la Ville. Elle porte ce qui suit : « Le Marquis de « Montcalm, qui commandoit l'Armée Fran- ce çoise, a été tué dans cette Bataille. Le Géné- ce ral Wolff, commandant celle du Roi, y a ce aussi perdu la vie; & quelque grande que fut ce la victoire, on compre qu'elle n'auroit pas ee été décifive si le Général François avoit sur- ce vêcu à sa perte. Mr. de Bougainville arrivoit ce immédiatement après l'action avec un Corps ce de deux mille hommes, qui rendoit aux ce François plus qu'ils n'avoient perdu. Le Gé- ce néral Monckton, ayant succédé au Général « Wolff, étoit mis hors de service par une grans 20 de bleffure à la tête, & il avoit remis le so Commandement au Brigadier Général Townsm hend. Nos gens avoient perdu nombre d'Ofs ficiers, & la nature du terrein mettoit dans 27 l'Armée une espèce de desordre. Le Brigaso dier Général étoit occupé à ménager sur les bords d'un précipice des routes pour approcher son monde de la Ville. Le 17. il n'a-» voit point encore de Batterie en état. L'Armée Françoise étoit ralliée, renforcée & en état de livrer une seconde Bataille. La Ville n'étoit pas encore régulièrement investie; le pont de Batteaux étoit brisé, & les François so occupoient, par leurs détachemens, de trèsso forts ouvrages qui sont de l'autre côté de la so rivière de Saint Charles. Contre toute espèso rance nos gens virent le 17. au soir le Drapeau blanc orboré sur les murs de la Ville. so Le Brigadier envoya un Officier pour s'inso former de ce dont il s'agissoit; & sur la deso mande d'une suspension pour traiter, il déso clara qu'il n'accordoit que quatre heures » pour conclurre. Il fit voir à l'Officier venu, 33 l'Amiral Saunders qui disposoit ses Vaisseaux so pour attaquer la Place de l'autre côté. Il s'en 20 retourna & revint dans la nuit avec un plan so de Capitulation que l'Amiral & le Brigadier agréerent. Ce dernier le signa le lendemain 23 18. La subsistance en est que Mr. de Ramso fay, Commandant de la Place, fortiroit de as la Ville à la tête de sa garnison, composée de troupes de terre & de mer, & de Matelots avec armes, bagages & les honneurs de a la guerre pour être embarqué le plûtôt poffible, & transporté dans le premier Port de a France des Princes &c. Novemb. 1759. 407.

France; que les habitans conferveroient leurs
possessions, leurs maisons, leurs biens, leurs
estets & leurs privilèges saufs, la même chose
des Officiers & des habitans absens. La Religion Catholique est conservée; & jusqu'au
Traité de paix définitif il ne sera rien changé
ni dans le Gouvernement, ni dans les Etablissemens, pourvû que les habitans livrent
leurs atmes.

Les Amiraux Hawke & Hardi ramenans le Prince Edoüard en Angleterre, sont rentrés le 13. Octobre à Plymouch avec douze Vaisscaux de Ligne qu'ils ont jugé trop foibles pour tenir la mer dans cette saison, où des vents de Sud-Oisest très-violens règnent continuellement. Ha ont laissé le teste de leur Escatre sur la côte de Bretagne. Mais dès le 18. ils sont retournés à leurs stations avec douze autres Vaisscaux de Ligne & quelques Frégares, pour continuer à observer les mouvemens des François dans le Port de Brest. Le Prince Edoüard a pris terre dans la Province de Devonshire, & le 19. il est venu à Londres pour saluer le Roi.

On nous annonce de Paris un Ouvrage important d'une utilité générale, qui a pour tître: Dictionnaire Universel, Dogmatique, Canonia que, Historique, Géographique & Cronologique, des Sciences Ecclésiastiques, contenant l'Histoire générale de la Religion, de son établissement, de ses Dogmes, de la Discipline de l'Egisse, de ses Rits, de ses Cérémonies & de ses Sacremens: la Théologie Dogmatique, Morale, Spéculative & pratique, avec la décision des Cas de Conscience: le Droit Canonique, sa Jurisprudence, ses Loix, la Jurisdiction volontaire & contentieuse, & les matières Bénésiciales : l'Histoire des Patriarches, des Prophètes, des Rois, des Saints & de tous les Hommes illustres de l'Ancien Testament; de Jesus Christ, de ses Prêtres de tous les Saints & Saintes du Nouveau Testament; des Papes; des Conciles, des Pères de l'Eglise & des Ecrivains Ecclésastiques; des Patriarchats, des Sièiges Métropolitains ou Episcopaux, avec la succession Chronologique de leurs Patriarches, Archevêques & Evêques : des Ordres Militaires & Religieux, des Schismes & des Héréses : avec des Sermons abrégés de plusieurs célèbres Orateurs Chrêtiens, tant sur la Morale que sur les Mystères & les Panégyriques des Saints.

Ouvrage utile non-seulement aux Pasteurs chargés par état des sonctions du sacré Ministère, mais aussi à tous les Prêtres Séculiers ou Réguliers, & généralement à tous les Fidèles de

toutes les conditions.

Par le R. Père Richard & autres Religieux Dominicains, du Couvent du Fauxbourg St. Germain & de la ruë St. Honoré, à Paris.

Cinq Volumes in-folio proposés par Soufcription aux conditions suivantes, savoir:

Le prix de ces cinq Volumes en feuilles est de 96 livres pour les Souscripteurs, qui les payetont de la manière suivante.

En se faisant inscrire . . . 42 liv.

Le 1. Mars 1760 en recevant les deux
premiers Volumes 36 liv.

Le 1. Mai 1761 en recevant les trois derniers Volumes 18 liv.

Total 96 liv.

des Princes &c. Novemb. 1759. 409 On receyza des Souscriptions jusqu'au premier de Février prochain. Ceux qui ne souscriront pas paveront les cinq Volumes en feuilles la somme de 144 livres.

Ceux qui voudront souscrire pourront s'adresser indifféremment, ou au R. P. Richard Dominicain, Fauxbourg St. Germain, ou aux

Libraires affociés, savoir :

Jacques Rollin, Quai des Augustins, près la rue Git-le-Cour au Palmier.

Charles - Antoine Jombert , Imprimeur - Libraire du Roi, rue Dauphine à l'Image Nôtre-Dame.

Jean Baptiste - Claude Bauche , Quai des Augustins a Ste. Geneviève.

L'Abbé de Baulés, Chanoine & député à Paris par son Chapitre de Neweillers, près de Saverne en Alface, pour affaire pendante au Conseil,

nous requiert de donner l'Avis suivant.

Que pour éviter tout inconvénient, le Sr. Nestier, Maître Tailleur, demeurant rue des Boucheries, Fauxbourg St. Germain, maison du Potier d'Etain à Paris, est chargé de délivrer aux personnes indisposées d'Hernies la machine que Mr. l'Abbé de Baulés a inventée pour leur soulagement, & moyennant le prix modique de 6 livres toute montée & garnie, sous la condition charitable qu'impose l'inventeur aux personnes aisées d'en payer deux, dont elles voudront bien faire conscientieusement la gratification d'une à un pauvre affligé de la même maladie.

L'on observe qu'outre la modicité du prix de 6 liv. par comparaison à celui de 36 ou

48 liv. poùr les bandages ordinaires; cette mathine nouvelle n'est pas sujetté comme eux à sé casses: elle est pour l'usage de toure la vie, Elle se prête à tous les mouvemens & exercices du corps les plus violens, sans néanmoins en ôter la liberté.

Cette machine se trouve plus commode, plus aisée, moins pénible, moins exposée à être apérche, plus faite à être ôtée & soustraire que les bandages ordinaires qui gênent & blessent

les reins.

La nécessité étant la mère de l'industrie & de l'invention, Mr. l'Abbé de Baulés attaqué luis même de cette maladié, cherchant son soulagement, l'a trouvé par l'expérience de cette machine.

Mais comme les intentions les plus définitéteffées & les plus religiences, pourroient être mai interprérées maigré la déférence dût à l'état Eccléfizhique & à la naissance de Mr. l'Abbé de Baulés, l'on réstère que ce n'est que par sollicitation qu'on l'a engagé, comme bon & charitable citoyen à ne pas priver le Public de la découverte d'une machine aussi utile & aussi avantageuse pour le bien de la société.

Première Loterie Electorale de Treves, établie par Lettres Patentes de Son Alt. Electorale du 12. Avril 1759.

Cette Loterie est composée de cent cinquante mille Billers, dont un tiers gagne des Lots de Fortune, & les deux autres tiers obtiennent des Lots de Consolation, qui dans le cas de perte la réduisent à peu de chose. La mise pour chaque

des Princes &c. Novemb. 1759. 411 chaque Billet est de cent écus : moyennant quoi l'on peut gagner un Lot de Fostune de cinquante, de cent, même de deux cens mille écus &c. ou tout au moins on est assuré d'un Lot de Consolation de quatre-vinges - huit écus évalués & fixés, pour la facilité du Change, sur le même pied que l'écu de France composé de trois livres Tournois, & ainfi que celui-ei a titre & cours actuels connus dans toutes les Places de l'Europe; enforte que les Billets & les Lots seront pavés sur cette même valeur. Il n'v aura ni Classes ni Fournitures diverses dans cette Loterie. Il n'y aura qu'un seul pavement pour l'achat des Billets & qu'un seul tirage pout la décision des Lots; lequel tirage se ferale 21. lanvier & jours suivans de la prochaine année 1760, dans le cas même ou la Loterie ne seroit pas entièrement remplie, & cela publiquement dans la Salle de l'Hôtel de Ville à Treves, en présence du Conseil Aulique, ainsi que de Mrs. les Bourguemaîtres, Echevins & Conseillers en ladice Ville, & aussi en présence des Députés de Mrs. les Négocians. Le payement des Lots se fera quinze jours après le tirage terminé au domicile des mêmes Banquiers qui seront de livré les Billets. Il sera retenn sur le pavemene des Lots dix pour cent. Les Lots qu'on aufa négligé de recevoir avant la fin de l'année 1760, resteront au profit de la Loterie. Tous les Billets seront marqués des Armes de Son Alresse Electorale : ils seront signés par Mr. Mathieu à ce constitué : ils seront visés & paraphés par Mr. Gand, Conseiller Aulique, Commissaire à ce spécialement nommé par son Alteste; ils seront quittancés par Mr. Oursel de

de Maisonville, Commissaire revêtu de pleinspouvoirs de Son Altesse Electorale pour la direction de la Loterie; & seront distribués, savoir
à Treves par Mr. Claudel & Compagnie, Mrs.
Pierre Darche & sils, & dans les autres Villes
par les personnes à qui la commission en sera
remise. Au reste, sur représentations faites
touchant le haut prix du Billet & la plus grande
commodité du Public, on déclare qu'il sera
loisible à quiconque le voudra, de ne débourser
que vingt écus pour un Billet entier, auquel
cas le surplus nécessaire pour completter la
mise du Billet sera retenu sur le payement du
Lot qui lui écherra.

Cette Lotterie est tellement accuëillie du Public qu'on assure qu'il n'en reste plus que peu de Billets, la plus grande partie ayant été retenue par avance; ce qui est sans doute occasionné par l'importance des Lots de Fortune & le peu de risque pour les perdans par les Lots de Consolation, qui en réduisent la perte à

peu de chose.

Les Sieurs Antoine Pescatore & J. B. Bruck, Négociants à Luxembourg, distribuent des Billets à ceux qui en souhaitent.